



RENFORCER L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES POUR LE PROGRAMME 2030

GUIDE PRATIQUE



DESA

Department of
Economic and
Social Affairs



unitar

United Nations Institute for Training and Research

RENFORCER L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES POUR LE PROGRAMME 2030 GUIDE PRATIQUE

La présente publication adapte et actualise le contenu du cours de formation en ligne Renforcer l'implication des parties prenantes pour la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030, élaboré par la Division des objectifs de développement durable du Département des affaires économiques et sociales et de l'UNITAR de 2016 à 2019.

Le contenu a bénéficié des contributions de Leo Williams, Lotta Tahtinen, Naiara Costa, Luisa Karst et Elena Proden.

Conception graphique: Pedro Scudeller

Nations Unies
Avril 2020



©2020 : ONU DAES et UNITAR
Tous droits réservés.

À PROPOS D'ONU DAES

Le Département des Affaires Économiques et Sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sert de relais entre les orientations arrêtées au niveau international dans les domaines économique, social et environnemental et les politiques exécutées à l'échelon national. Il intervient dans trois grands domaines liés les uns aux autres : i) il compile, produit et analyse une vaste gamme de données et d'éléments d'information sur des questions économiques, sociales et environnementales dont les États Membres de l'Organisation se servent pour examiner des problèmes communs et évaluer les options qui s'offrent à eux ; ii) il facilite les négociations entre les États Membres dans de nombreux organes intergouvernementaux sur les orientations à suivre de façon collective afin de faire face aux problèmes mondiaux existants ou en voie d'apparition ; et iii) il conseille les gouvernements intéressés sur la façon de transposer les orientations politiques arrêtées à l'occasion des conférences et sommets des Nations Unies en programmes exécutables au niveau national et aide à renforcer les capacités nationales au moyen de programmes d'assistance technique.



**Nations
Unies**

Département des
affaires économiques
et sociales

À PROPOS DE L'UNITAR

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fournit des solutions d'apprentissage innovantes pour améliorer la prise de décision à l'échelon mondial et appuyer les mesures à l'échelon national en vue de façonner un avenir meilleur. Au fil des ans, l'UNITAR a acquis une expertise unique dans la prestation de solutions d'apprentissage personnalisées et créatives aux institutions et aux particuliers des secteurs public et privé. Sa stratégie étant pleinement centrée sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), l'UNITAR accompagne les pouvoirs publics dans la mise en œuvre du Programme 2030. Son équipe 2030 aide les pays et les organisations à élaborer des stratégies et des politiques intégrées et à renforcer les connaissances et les compétences de leur personnel pour concevoir et mettre en œuvre des décisions reposant sur des données factuelles, en maximisant les retombées positives sur tous les objectifs et les piliers du Programme 2030.



unitar

United Nations Institute for Training and Research

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	5
À PROPOS DU PRÉSENT GUIDE PRATIQUE.....	6
1. LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 : INVITATION À PARTICIPER.....	8
1.1. Le Programme 2030.....	11
1.2. Caractéristiques du cadre de suivi et d'examen du Programme 2030.....	12
1.3. Principes du cadre de suivi et d'examen du Programme 2030.....	13
1.4. Programme 2030 : trois niveaux de suivi et d'examen.....	15
1.5. Examen périodique des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD.....	19
2. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET PROGRAMME 2030.....	22
2.1. Processus participatif pour définir le Programme 2030.....	25
2.2. Participation et Programme 2030.....	26
2.3. Origines du principe de participation au Programme 2030.....	28
2.4. Mobilisation efficace des parties prenantes et dispositions relatives aux participations.....	30
2.5. Participation des populations marginalisées.....	34
2.6. Défis concrets faisant obstacle à la participation.....	36
2.7. Grands groupes et autres parties prenantes.....	37
2.8. La fonction des grands groupes et des autres parties prenantes dans le cadre du FPHN.....	39
3. APPROCHES ET OUTILS POUR RENFORCER LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES POUR LES ODD.....	42
3.1. Théorie de la participation.....	44
3.2. Niveaux de mobilisation des parties prenantes.....	46
3.3. Approches, méthodes et outils pour renforcer la mobilisation des parties prenantes pour les ODD.....	58
3.4. Cartographie des parties prenantes à l'échelon national.....	63
3.5. Mise en place d'un plan de mobilisation des parties prenantes.....	71
3.6. Relever les défis relatifs au renforcement de la participation aux examens nationaux concernant les progrès réalisés sur les ODD.....	74
3.7. Concevoir une stratégie de mobilisation des parties prenantes pour les examens nationaux volontaires.....	79
3.8. Méthodes de mobilisation innovantes.....	82
3.9. Processus d'examen nationaux et mécanismes d'examen actuels pour le Programme 2030.....	87
ANNEXES.....	92
Annexe 1 : Modèle de budget pour la stratégie de mobilisation des parties prenantes.....	94
Annexe 2 : Modèle de calendrier pour la mobilisation des parties prenantes et les examens nationaux volontaires.....	96
Annexe 3 : Modèle de cartographie des parties prenantes.....	98

AVANT-PROPOS

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après, le « Programme 2030 ») et les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui en constituent le cœur, reflètent les aspirations de millions de personnes tout autour de la planète et le monde qu'elles veulent. La société civile, les grands groupes et les autres parties prenantes, faisant preuve d'un engagement et d'un dynamisme sans précédent, ont apporté des contributions concrètes au processus intergouvernemental ayant abouti, en septembre 2015, à l'adoption du Programme 2030 par les chefs d'État et de gouvernement. C'est donc un Programme « du peuple, par le peuple et pour le peuple » et il devrait être mis en œuvre avec la participation de « tous les pays, toutes les parties prenantes et toutes les populations. »

Les 17 ODD recourent plusieurs défis liés les uns aux autres. Lutter contre les changements climatiques et établir des modes de production et de consommation durables, à titre d'exemple, sont essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030 et pourraient constituer un fort potentiel de croissance économique dans toutes les régions et pour toutes les populations. Instaurer des sociétés pacifiques et justes est la clé de voûte du Programme 2030, l'interaction entre la sécurité, l'action humanitaire et le développement étant la base même de la réalisation de tous les ODD.

Le succès de notre action collective d'ici 2030 dépendra grandement de l'efficacité avec laquelle les pouvoirs publics, qui sont aux commandes de l'application de ce programme universel et porteur de transformation, feront participer les parlements nationaux, les autorités locales, les populations autochtones, la société civile, les milieux scientifiques et universitaires et le secteur privé aux efforts de suivi et de mise en œuvre et combleront le fossé entre les besoins des populations et la définition des politiques nationales.

Le caractère multipartite du Programme 2030 exige un environnement favorable à la participation de tous, ainsi que de nouvelles façons de travailler en partenariat pour mobiliser et partager les connaissances, l'expertise, les technologies et les ressources financières à tous les niveaux.

La présente publication, qui adapte le contenu d'un cours de formation en ligne élaboré par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), est destinée aux fonctionnaires et aux parties prenantes souhaitant renforcer la participation et l'inclusion dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 à tous les niveaux. Elle contient des informations essentielles sur les approches participatives dans la mise en œuvre des ODD et fournit des méthodes et des outils concrets en la matière.

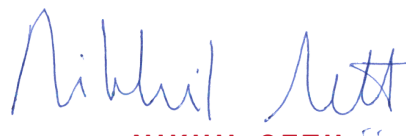
Il est crucial de prendre des mesures concertées alors que nous entamons la Décennie d'action pour la réalisation des ODD. Nous espérons que cette publication sera un instrument utile à cet égard.



MARIA FRANCESCA SPATOLISANO

Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations

ONU DAES



NIKHIL SETH

Sous-secrétaire général
Directeur exécutif

UNITAR

À PROPOS DU PRÉSENT GUIDE PRATIQUE

La présente publication adapte, actualise et développe le contenu du cours de formation en ligne *Renforcer l'implication des parties prenantes pour la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030*, élaboré par la Division des objectifs de développement durable (DODD) du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Dispensé de 2016 à 2019 sous la forme d'un cours semi-dirigé, il a jusque-là mobilisé près de 300 représentants des gouvernements pour renforcer leurs capacités d'associer les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030, y compris la préparation de leur examen national volontaire (ENV).

Depuis novembre 2019, le cours est proposé sous la forme d'un cours en ligne ouvert à tous pour atteindre un plus grand nombre de responsables publics et d'autres parties prenantes telles que le personnel des Nations Unies, l'administration locale, la société civile et celles et ceux ayant exprimé le souhait de le suivre¹.

La présente publication est articulée comme suit :

CHAPITRE 1 - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 : INVITATION À PARTICIPER : présente les principaux aspects du Programme 2030 et son cadre de suivi et d'examen ainsi que les engagements relatifs à la participation des parties prenantes aux échelons mondial, régional et national.

CHAPITRE 2 - PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET PROGRAMME 2030 : s'attache aux aspects concrets, aux principes et aux interlocuteurs en rapport avec une mobilisation efficace des parties prenantes et aux dispositions en matière de participation, notamment à ne pas faire de laissés-pour-compte.

CHAPITRE 3 - APPROCHES ET OUTILS POUR RENFORCER LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES POUR LES ODD : fournit des exemples, des outils et des méthodes pratiques pouvant être adaptés par les représentants des gouvernements et d'autres parties prenantes en matière d'élaboration et de mise en œuvre des plans de mobilisation des parties prenantes.

Tous les chapitres intègrent des exemples concrets provenant de pays de toutes les régions du monde.

¹ Pour obtenir de plus amples informations sur le cours en ligne ouvert à tous : <https://www.unitar.org/event/full-catalog/mooc-strengthening-stakeholder-engagement-implementation-and-review-2030-agenda>



OUR
GENERATION
WILL
CHANGE
THE WORLD
ONWARD?

—

0

1

LE
PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE À
L'HORIZON 2030 :
INVITATION À PARTICIPER



LE PROGRAMME 2030

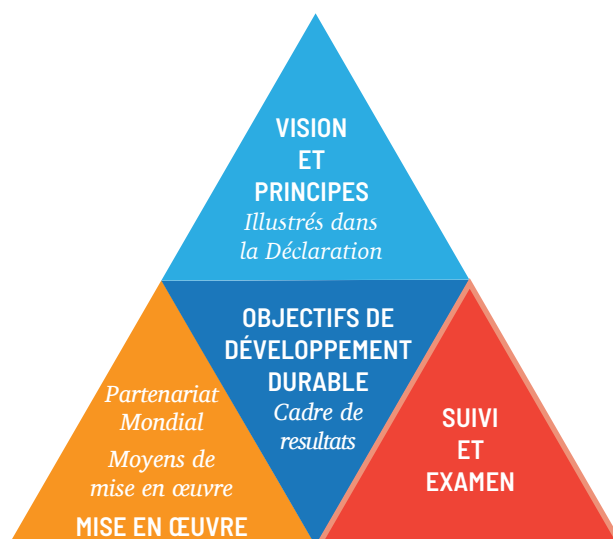


En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** pour orienter les efforts en matière de développement durable, en s'attachant à l'humanité, à la planète, à la prospérité, à la paix et au partenariat, pour la période allant de 2016 à 2030.

Le Programme 2030 définit **17 objectifs de développement durable (ODD)** et 169 cibles qui, ensemble, constituent un plan d'action global pour éliminer la pauvreté et assurer un développement durable intégré et équilibré. Le Programme est universel, applicable à tous les pays, et tient compte « des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. » Les objectifs et les cibles sont « intégrés, indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable. » Le Programme 2030 est composé de quatre parties principales : 1) une déclaration, qui présente ses grandes orientations et ses principes ; 2) les objectifs de développement durable ; 3) le partenariat mondial et les moyens de mise en œuvre ; et 4) le suivi et l'examen.

Il convient de noter que le Programme 2030 repose sur le principe de l'interdépendance dans toutes ses dimensions et à tous les niveaux : entre les objectifs, entre les pays et entre les échelons mondial, régional et national. Le Programme est intégré et indissociable et appelle tous les pays et toutes les populations à faire un effort collectif en faveur du développement durable. Le Programme 2030 met l'accent sur la notion de partenariat mondial pour le développement durable.

PARTIES DU PROGRAMME 2030





1.2

CARACTÉRISTIQUES DU CADRE DE SUIVI ET D'EXAMEN DU PROGRAMME 2030

Le Programme 2030 prévoit un cadre spécifique de suivi et d'examen devant fonctionner aux échelons national, régional et mondial, et intégrer des processus d'examen étayés par des évaluations et des données présentées par les pays. Des éléments de suivi et d'évaluation solides sont donc des sources essentielles de preuves, alimentant les examens périodiques des progrès accomplis à différents niveaux.

La section du Programme 2030 consacrée au suivi et à l'examen présente les **caractéristiques et les principes essentiels du cadre d'examen convenu** et décrit les **objectifs et les mécanismes à envisager à différents niveaux**.

Il est réclamé un **cadre d'examen solide, non contraignant, efficace, participatif, transparent et intégré**, fonctionnant aux **échelons national, régional et mondial**. Il y est précisé que les processus d'examen seront **pilotés par les pouvoirs publics, non contraignants et prendront en compte les réalités, les capacités et les niveaux de développement propres à chacun d'eux** et respecteront la sphère et les priorités de leur politique générale. La prise en

main par les pays est essentielle car les processus d'examen à l'échelon national serviront ensuite à étayer les examens aux échelons régional et mondial.

Le Programme 2030 appelle à ce que les processus d'examen à tous les niveaux soient « rigoureux, fondés sur l'analyse des faits, et étayés par des **évaluations menées par les pays et des données** de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national. » Il reconnaît que les processus « nécessiteront un appui accru au renforcement des capacités des pays en développement, en vue notamment d'étoffer les systèmes de compilation de données et les programmes d'évaluation nationaux dans les pays d'Afrique, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire. »

PRINCIPES DU CADRE DE SUIVI ET D'EXAMEN DU PROGRAMME 2030

Le cadre de suivi et d'examen est également fondé sur un certain nombre d'autres principes particuliers :

PROGRAMME 2030 : PRINCIPES DE SUIVI ET D'EXAMEN

NON CONTRAIGNANT ET PILOTÉ PAR LES PAYS

Les pays sont encouragés à participer aux examens nationaux volontaires (ENV), en liaison avec le forum politique de haut niveau des Nations Unies (ci-après, le « FPHN »), qui seront « faits par les États, avec le concours de ministres et d'autres participants de haut rang » et qui « ouvriront la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes. » Les résultats des processus à l'échelon national serviront de base aux examens aux échelons régional et mondial.

SUIVRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS

Les examens permettront de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans tous les pays, en respectant le caractère universel du Programme, intégré et interdépendant et les trois dimensions -- environnementale, sociale et économique -- du développement durable.

PERSPECTIVE À LONG TERME

Il s'agit d'identifier les facteurs de succès, les défis et les lacunes ; d'aider les pays à faire des choix éclairés et de mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires ; et de trouver des solutions et de déterminer quelles sont les meilleures pratiques.

CARACTÈRE OUVERT, INCLUSIF, PARTICIPATIF

Toutes les parties prenantes seront associées aux processus facilitant la communication d'informations au FPHN.

CENTRÉ SUR LA PERSONNE

Les processus respecteront les droits de l'homme et tiendront compte des questions de genre, en se concentrant tout particulièrement sur les plus pauvres, les plus vulnérables et celles / ceux qui ont pris le plus de retard.

CONSTRUIRE À PARTIR DE CE QUI EXISTE DÉJÀ

Les processus s'appuieront sur les plateformes existantes et s'adapteront à la situation, aux capacités, aux besoins et aux priorités des pays. Ils éviteront le double emploi et réduiront à un minimum la charge liée à l'établissement des rapports.

RIGUEUR, ANALYSE DES FAITS

Il s'agira de s'appuyer sur des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées.

UN APPUI EST NÉCESSAIRE

Les pays en développement peuvent requérir un appui pour renforcer leurs capacités dans toute une série de domaines, notamment les systèmes de compilation de données et les programmes d'évaluation nationaux.

APPUI ACTIF

Les processus bénéficieront de l'appui actif du système des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales, dont les **directives** communes d'application volontaire du Secrétaire général en matière d'établissement de rapports, qui peuvent être utilisées par les pays pour préparer leurs ENV.

Le Programme 2030 se fonde sur un ensemble de principes fondamentaux, dont celui de « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». Cet engagement repose sur une approche fondée sur les droits de l'homme et signifie que les personnes vivant dans la pauvreté et les personnes les plus marginalisées devraient se voir accorder la plus grande priorité dans le Programme. Ne pas faire de laissés-pour-compte, c'est permettre aux personnes d'améliorer leur condition grâce aux interventions publiques nécessaires, mais également d'avoir leur mot à dire et de pouvoir intervenir efficacement pour façonner le cours global du développement.

Il importe d'identifier et d'appréhender les principaux obstacles rencontrés par ces groupes vulnérables, notamment pour ce qui est de leur accès aux ressources, aux services et des possibilités de trouver des solutions à ces problèmes. Il convient de recourir à des moyens nouveaux et innovants pour élaborer des politiques à tous les niveaux, afin que les groupes souvent exclus de ces processus puissent également faire entendre leur voix et leurs avis.

Parmi les groupes les plus vulnérables et marginalisés identifiés dans le Programme 2030 figurent les personnes vivant dans une extrême pauvreté, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les enfants et les jeunes marginalisés, les personnes âgées, les migrants et les réfugiés et d'autres encore.

PROGRAMME 2030 : TROIS NIVEAUX DE SUIVI ET D'EXAMEN



Le cadre de suivi et d'examen fonctionne à **trois échelons** :

ÉCHELON NATIONAL

Chaque gouvernement procédera « à des examens réguliers et sans exclusive des progrès accomplis aux échelons national et infranational » (par. 79) servant de base à tous les autres échelons.

ÉCHELON RÉGIONAL

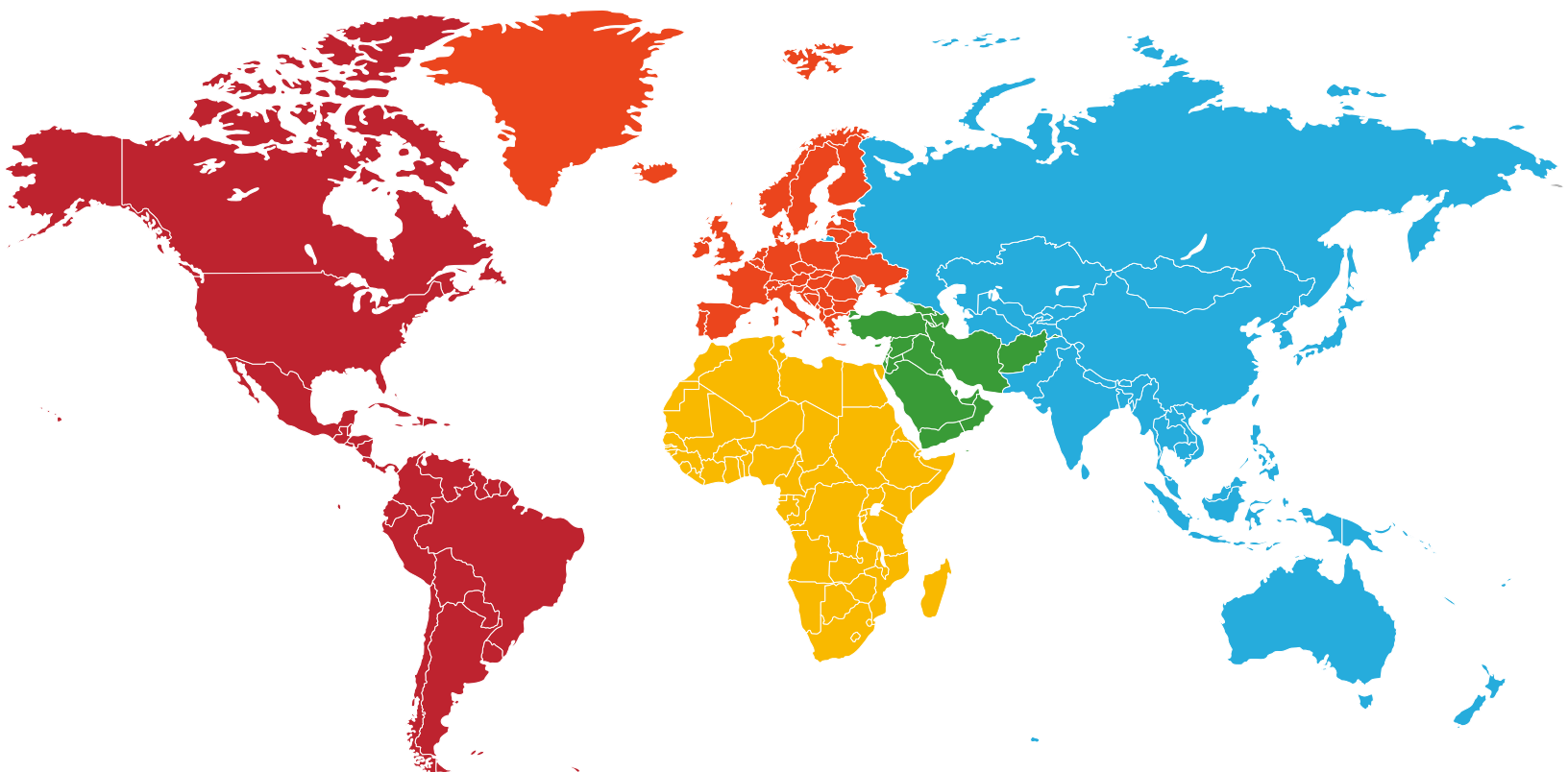
Le Programme 2030 reconnaît le rôle prépondérant de la dimension régionale pour promouvoir l'intégration et la coopération et faire des objectifs mondiaux de développement durable une réalité à l'échelon national. Les commissions régionales des Nations Unies organisent des forums régionaux pour le développement durable afin d'assurer le suivi et l'examen du Programme 2030 à l'échelon régional et rendre compte au FPHN. Les forums régionaux sont de caractère multipartite et comprennent les États Membres, le système des Nations unies, les grands groupes et d'autres parties prenantes.

ÉCHELON MONDIAL

Le FPHN est le principal lieu d'échange pour le suivi et l'examen, avec l'appui des examens des commissions fonctionnelles du Conseil économique et social et des autres instances intergouvernementales.

L'ÉCHELON RÉGIONAL

Organisés chaque année, les forums régionaux pour le développement durable réunissent les États Membres, les institutions des Nations Unies et d'autres organisations, ainsi que les grands groupes et autres parties prenantes, en vue de renforcer les efforts de mise en œuvre des pouvoirs publics, de partager des expériences, de promouvoir la coopération et de structurer les contributions régionales au FPHN :



Asie-Pacifique : **Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (APFSD)**, convoqué par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

Afrique : **Forum régional africain pour le développement durable (ARFSD)**, convoqué par la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Région arabe : **Forum arabe pour le développement durable (ArFSD)**, convoqué par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

Amérique Latine et Caraïbes : **Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable**, convoqué par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

Europe : **Forum régional sur le développement durable (RFSD)**, convoqué par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

L'ÉCHELON MONDIAL: FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FPHN)

Le FPHN se réunit chaque année sous les auspices du Conseil économique et social et tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale.

Le FPHN favorise le partage d'expériences, notamment sur les succès obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés et formule des orientations politiques, des avis et des recommandations en matière de suivi ; promeut la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle du système ; et veille à ce que le Programme 2030 reste utile et ambitieux et mette l'accent sur l'évaluation des progrès, des réalisations et des défis auxquels sont confrontés les pays développés et en développement, mais aussi aux problèmes actuels ou nouveaux. Des liens tangibles sont établis avec les mécanismes de suivi et d'examen de toutes les conférences et de tous les processus pertinents des Nations Unies, notamment ceux des PMA, des PEID et des PDSL.

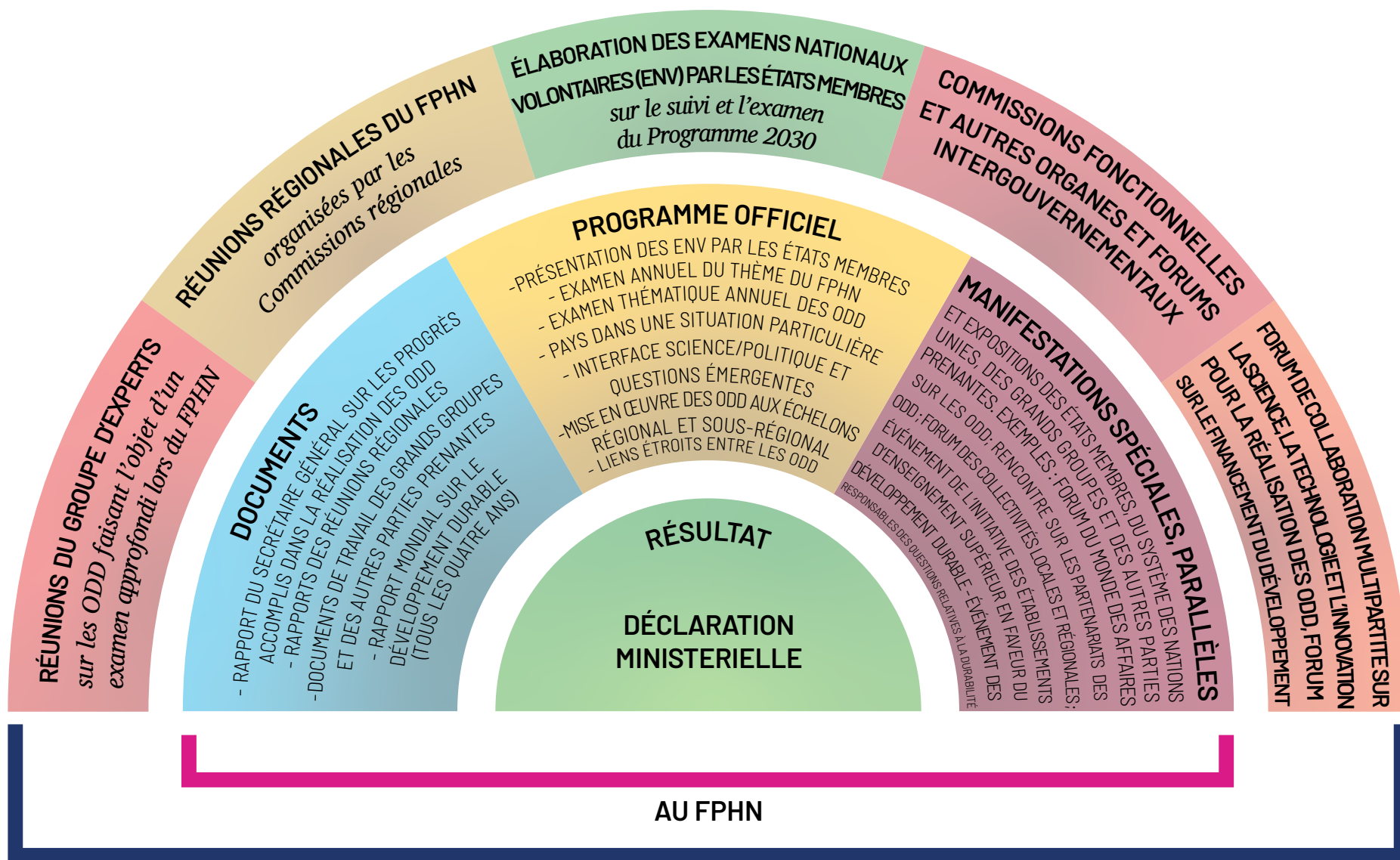
Les **examens nationaux volontaires (ENV)** présentés par les États Membres concernant la mise en œuvre

du Programme 2030 et des ODD, sont un aspect essentiel du FPHN. Conduits à intervalles périodiques par les pays développés et les pays en développement, les ENV ouvrent la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des **grands groupes et des autres parties prenantes**. En outre, le processus de suivi et d'examen donne aux pays l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

Le FPHN a également entrepris des examens thématiques annuels des ODD, y compris les questions intersectorielles.

Le suivi et l'examen du FPHN se fondent sur un rapport annuel établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies faisant le point sur les ODD. Le FPHN s'appuie également sur le **rapport mondial sur le développement durable**, qui renforce les liens entre science et politique générale et est publié tous les quatre ans. Enfin, d'autres contributions pertinentes sont utilisées, notamment les résultats du **Forum sur le financement du développement** et du **Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des ODD**.

PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'EXAMEN MONDIAL DU PROGRAMME 2030 AU **FPHN** :



PRÉPARATION ET CONTRIBUTIONS AU FPHN

EXAMEN PÉRIODIQUE DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

1.5

L'examen périodique des progrès accomplis dans la réalisation des ODD ne doit pas se limiter à mentionner les progrès institutionnels obtenus, tels que l'intégration des ODD dans les plans, les stratégies et les politiques à l'échelon national, l'adaptation des dispositifs institutionnels et l'adaptation des ODD aux contextes nationaux. Bien qu'il soit important de signaler ces cadres institutionnels, les examens devraient s'attacher à mettre davantage l'accent sur la réalisation effective des ODD. Cela suppose un suivi des progrès réalisés concernant les cibles et les indicateurs (à l'aide des cadres de suivi), en s'appuyant sur les résultats des évaluations des politiques et des programmes et en tenant compte des résultats des examens dans les rapports nationaux. Il faudrait également inclure les domaines dans lesquels les réalisations ont été particulièrement réussies, mais aussi les principaux défis à relever.

À **l'échelon national**, de nombreux pays ont intégré les ODD dans leurs stratégies et plans nationaux et créé des mécanismes de coordination. Un certain nombre de pays ont conçu des cadres nationaux de suivi et, dans certains cas, des stratégies d'évaluation. Plusieurs États sont également en train de définir le format, la fréquence et la méthodologie de l'élaboration des examens et des rapports nationaux.

À **l'échelon régional**, on observe déjà des progrès dans l'élaboration de l'architecture de suivi et d'examen, notamment grâce aux forums régionaux sur le développement durable.

Enfin, à **l'échelon mondial**, les sessions du **FPHN** qui se tiennent chaque année en juillet, accueillent les présentations des ENV, publient les rapports annuels sur l'état d'avancement des ODD et offrent un espace pour les examens thématiques des progrès ; les présentations des perspectives régionales ; les contributions des grands groupes et des autres parties prenantes ; et les contributions des autres processus. Les rapports d'ENV sont disponibles **en ligne**. Le Secrétaire général de l'ONU a formulé des directives volontaires communes en matière d'établissement de rapports pour aider les pays produisant un ENV. Un manuel pour concevoir un ENV et un rapport de synthèse sont préparés chaque année par le Département des affaires économiques et sociales comme outils complémentaires d'appui aux pays entreprenant un examen volontaire. Toutes les informations actualisées sont disponibles **ici**.

Il est prévu que les ENV se fondent sur les résultats des examens des progrès réalisés aux échelons infranational, national et régional, et qu'ils soient entendus comme des cycles plutôt que comme des exercices isolés et occasionnels. La présentation d'un ENV au FPHN fait partie intégrante d'un cycle continu d'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du développement durable et offre l'occasion d'une évaluation franche des réalisations et des insuffisances des pays. Elle permet une planification et une coordination efficaces de la mise en œuvre nationale des ODD, mais aussi de bien cerner les réalisations, les défis, les lacunes, les facteurs de succès et les recommandations. Les pays devraient s'évertuer en permanence à identifier et à élaborer des mécanismes permettant un examen régulier et participatif des progrès accomplis et l'établissement de rapports nationaux.

L'élaboration d'un rapport national devrait servir de base au renforcement des partenariats concernant les ODD, notamment entre les gouvernements et les ministères, les institutions, la société civile, les universités et le secteur privé. Il devrait également stimuler les mesures concernant l'élaboration de politiques intégrées ; l'adaptation des politiques actuelles pour les harmoniser avec le Programme 2030 ; le développement et le renforcement des institutions multipartites ; la réforme adéquate des mécanismes institutionnels pour soutenir une approche plus intégrée de la mise en œuvre ; et la collaboration et la coordination des actions en vue de réaliser les ODD à travers des mécanismes provinciaux et locaux pertinents.

Les ENV et les rapports nationaux devraient reposer sur des systèmes de données et une analyse des faits solides et être élaborés sans exclusive, de façon ouverte et participative.



© UN Photo/Ariana Lindquist



Inequality our first entry point we refer to a multi-dimensional poverty index which is an integrated database. This has been used



0

2

PARTICIPATION
DES PARTIES
PRENANTES
ET
PROGRAMME 2030

« Le Programme et les ODD donnent voix au chapitre aux millions de personnes dans le monde et illustrent leurs aspirations pour l'avenir. J'ai vu de mes propres yeux l'engagement, le dynamisme et les contributions concrètes et sans précédent des parties prenantes de tous les secteurs de la société au processus intergouvernemental ayant abouti à l'adoption du Programme 2030. Ce Programme 'du peuple, par le peuple et pour le peuple' devra être mis en œuvre avec la participation 'de tous les pays, de toutes les parties prenantes et de tous les peuples'. »

AMINA MOHAMMED
VICE-SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 2018²

² <https://www.un.org/en/chronicle/article/participation-consultation-and-engagement-critical-elements-effective-implementation-2030-agenda>

PROCESSUS PARTICIPATIF POUR DÉFINIR LE PROGRAMME 2030

Le processus en vue d'arrêter le Programme 2030 s'est caractérisé par une participation inédite de la société civile et des autres parties prenantes. Ce processus comprenait :



Les grands groupes et les autres parties prenantes³ ont été associés à chaque étape du processus, en organisant des débats nationaux avant les consultations nationales ; en répondant officiellement aux consultations thématiques ; en promouvant l'enquête *My World* auprès des partenaires ; en organisant des débats approfondis et constructifs avec les collectivités en proie à la pauvreté et à l'inégalité ; en planifiant des manifestations parallèles en marge du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ; à travers des négociations intergouvernementales et

des manifestations spéciales coïncidant avec les Assemblées générales annuelles ; et en participant directement aux réunions du groupe de travail ouvert et aux négociations intergouvernementales.

Les grands groupes et les autres parties prenantes ont été un élément crucial du processus visant à définir le Programme 2030. Il importe de veiller à ce qu'ils continuent de participer activement à son processus de mise en œuvre et d'examen, en respectant chacun des principes sur lesquels repose le processus d'examen : **son caractère ouvert, inclusif, participatif.**

³ Il convient de noter que les « grands groupes et autres parties prenantes » est la terminologie utilisée pour faire référence à la participation de divers secteurs aux débats intergouvernementaux à l'échelon mondial. Aux échelons régional et national, la terminologie peut différer s'agissant de la large participation des parties prenantes. Pour de plus amples informations sur les grands groupes et les autres parties prenantes, consulter le chapitre 2.

2.2

PARTICIPATION ET PROGRAMME 2030

« La Charte des Nations Unies s'ouvre par ces mots devenus célèbres : 'Nous, peuples des Nations Unies'. Aujourd'hui, nous, peuples des Nations Unies, nous engageons sur la voie qui mène à 2030. À cette quête participeront les gouvernements, les parlements, le système des Nations Unies et les autres institutions internationales, les autorités locales, les peuples autochtones, la société civile, les entreprises et le secteur privé, les communautés scientifique et universitaire – et l'humanité tout entière. Des millions de personnes participent déjà à ce Programme et se l'approprient. C'est un Programme du peuple, par le peuple et pour le peuple – et c'est là, croyons-nous, la meilleure garantie de succès. »

PARAGRAPHE 52 DU PROGRAMME 2030

L'importance de la participation est soulignée tout au long du Programme 2030. Le préambule met l'accent sur « un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples. »

La déclaration rappelle que les ODD sont « le fruit de plus de deux années de consultations publiques intenses organisées dans le monde entier et de mobilisation de la société civile et d'autres parties prenantes, où la voix des plus pauvres et des plus vulnérables a reçu toute l'attention qu'elle méritait. »

Les ODD comprennent des cibles spécifiques en matière de participation, notamment :

5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

Le Programme 2030 engage les États à mettre en place « *un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, **participatif**, transparent et intégré* » (par. 72). Il précise que les processus d'examen reposeront sur certains principes, notamment celui de revêtir « *pour tous un caractère ouvert, inclusif, participatif et transparent* » (par. 74d), et accorderont « *une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont pris le plus de retard* » (par. 74e). Les pouvoirs publics sont encouragés à « *tirer parti des contributions des peuples autochtones, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes* » (par. 79).



2.3

ORIGINES DU PRINCIPE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME 2030

Le principe de la participation repose sur un certain nombre de normes internationales relatives aux droits de l'homme, dont le **droit de prendre part aux affaires publiques** et les **droits à la liberté d'expression, d'information et d'association**. Ces normes ont été transposées dans de nombreux accords internationaux, sur lesquels s'appuie le Programme 2030, notamment mais non exclusivement :

ACTION 21

Expose les raisons sous-tendant la nécessité pour les neuf grands groupes de prendre part aux processus décisionnels.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, ART.21:

Définit les droits fondamentaux de prendre part à la vie publique.

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTUREL

Visé à garantir la protection des droits économiques, sociaux et culturels, notamment : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; le droit à la non-discrimination ; le droit au travail ; le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer ; le droit à la sécurité sociale ; la protection et l'assistance à accorder à la famille ; le droit à un niveau de vie suffisant ; le droit à la santé ; le droit à l'éducation ; et le droit aux libertés culturelles.

CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Sert de fondement à l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes en garantissant aux femmes le même accès et des chances égales dans la vie politique et publique, notamment le droit de voter et le droit de se présenter aux élections, ainsi qu'en matière d'éducation, de santé et d'emploi.

**PACTE
INTERNATIONAL
RELATIF AUX
DROITS CIVILS ET
POLITIQUES, ART. 25:**

Définit les obligations des États concernant les droits de l'homme à prendre part à la vie publique

**DÉCLARATION DES
NATIONS UNIES
SUR LE DROIT AU
DÉVELOPPEMENT**

Établit le développement comme un droit et place la personne au cœur du processus de développement.

**DOCUMENT FINAL DU
SOMMET MONDIAL
DE 2005**

Formule une série de défis mondiaux relatifs au développement ; au terrorisme ; à la consolidation de la paix ; à la responsabilité de protéger contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité ; aux droits de l'homme ; à l'environnement ; à la santé dans le monde ; et à l'aide humanitaire, entre autres.

**DÉCLARATION DU
MILLÉNAIRE**

Evoque les six valeurs fondamentales des relations internationales pour le XXI^e siècle, soit la liberté, l'égalité (des individus et des nations), la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et la responsabilité partagée.

**QUE SIGNIFIENT DE
TELS ACCORDS POUR LES
ÉTATS PARTIES ?**

Si un pays est **État partie** à un traité donné, cela signifie qu'il a ratifié ce traité ou y a adhéré et qu'il est donc juridiquement lié par les dispositions de l'instrument.

Si votre pays est **signataire** d'un traité, cela signifie qu'il a fourni une approbation préliminaire de l'instrument. La signature ne crée pas d'obligation juridique contraignante, mais démontre l'intention de l'État d'examiner le traité au niveau national et d'envisager de le ratifier.

Cliquez **[ici](#)** pour vérifier l'état des différents traités internationaux sur les droits de l'homme.



2.4

MOBILISATION EFFICACE DES PARTIES PRENANTES ET DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

« Pour devenir opérationnelle, la gouvernance participative a besoin d'un cadre politique et d'une structure organisationnelle et procédurale. L'engagement des parties prenantes en faveur d'un développement durable à long terme est plus efficace s'il est organisé comme un processus continu plutôt que sous forme d'un engagement isolé ou ponctuel à différentes étapes du cycle politique. Un processus structuré permet aux parties prenantes ainsi qu'aux gouvernements de planifier, de recueillir des données, des rapports et d'autres documents afin d'intervenir en temps utile dans le cycle d'élaboration des politiques en apportant des contributions pertinentes. Des arrangements institutionnels permanents permettent de renforcer les capacités des représentants de la société civile au fil du temps et de développer des relations de confiance, de soutien et de coopération.»

COMITÉ ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN, 2015

La participation a été associée à tout un éventail d'effets positifs en matière de coopération pour le développement, d'aide humanitaire et de programmes de réduction de la pauvreté, en particulier une **meilleure évaluation des besoins et des capacités et des améliorations en termes de mise en œuvre et de durabilité**. Les processus participatifs ont eu des résultats positifs, notamment dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; l'amélioration des services et de leur prestation ; une meilleure utilisation des ressources de manière à répondre aux besoins des collectivités ; une plus grande sensibilité de l'État à l'égard des besoins des citoyens ; et la création d'espaces pour l'implication des citoyens et une plus grande place donnée aux voix locales, entre autres.

En définitive, l'exercice du droit à la participation peut être bénéfique pour la société tout entière, en apportant confiance et solidarité, en jetant les bases d'une plus grande cohésion sociale, en contribuant à créer des sociétés à caractère plus inclusif et pluriel et en introduisant de nouvelles questions et de nouvelles opinions dans le débat public. Cela étant, la participation n'est pas en soi une solution miracle pour le développement. Elle doit être combinée à de multiples autres apports (améliorations en matière d'éducation, de services publics, de dispositifs de reddition de comptes) si l'on veut qu'elle ait un effet véritablement durable et à long terme sur les résultats de développement.

Les raisons pour lesquelles les pouvoirs publics devraient prendre des dispositions afin que les parties prenantes participent à la mise en œuvre et au processus d'examen du Programme 2030 à tous les niveaux, sont les suivantes :

Les parties prenantes ont participé efficacement aux négociations du Programme 2030 aux échelons national, régional et mondial. Elles ont accumulé une expérience et une expertise riches et capitales, utiles dans le processus de mise en œuvre et d'examen.

Les parties prenantes, en jouant un rôle autonome et indépendant, peuvent créer les conditions pour défendre les idées et les intérêts du citoyen lambda.

Les parties prenantes peuvent permettre de faire entendre les groupes exclus, en veillant à ce qu'il soit tenu compte de leurs difficultés et de leurs expériences.

Les parties prenantes peuvent promouvoir la reddition de comptes, la transparence et la réactivité.

Les parties prenantes sont directement impliquées dans la prestation de services, souvent en ciblant les personnes les plus touchées par la pauvreté et les inégalités. Elles peuvent apporter cette expérience et ces connaissances sectorielles dans les processus de planification, de mise en œuvre et d'examen.

Les parties prenantes peuvent atteindre les partenaires qui sont sur le terrain – ce qui s'avère souvent difficile pour les gouvernements nationaux. Si les grands groupes et les autres parties prenantes participent efficacement aux processus de planification, de mise en œuvre et d'examen, ils les intégreront naturellement dans leurs activités et assureront un effet multiplicateur, atteignant ainsi un pourcentage plus élevé de la population. La participation créera ainsi l'appropriation nécessaire à une mise en œuvre efficace du Programme 2030.

Les parties prenantes peuvent utiliser le contenu du Programme 2030 comme une référence indépendante en vue d'évaluer l'état de la mise en œuvre des ODD et comme un outil de sensibilisation et de militantisme dans le domaine.

Les parties prenantes peuvent émettre des recommandations sur les lois, les programmes et les politiques et évaluer leur conformité avec le Programme 2030, mais aussi surveiller le rythme de mise en œuvre des objectifs par les pouvoirs publics.

La participation représentative et porteuse de transformation peut donner de nombreux résultats positifs en matière de développement, décrits dans la section suivante.

Pour être efficaces, les **processus de mobilisation pour le Programme 2030** doivent être mis en place tôt et intégrer les meilleures pratiques suivantes :

DES PROCESSUS À LONG TERME, RÉGULIERS ET CONTINUS :

Dans l'idéal, cela signifie être impliqué dans les débats préliminaires sur ce que l'on entend par processus de mise en œuvre et d'examen, plutôt que d'intervenir une fois les décisions prises, ou ponctuellement. Cela permettra d'instaurer la confiance entre les parties prenantes et de renforcer l'appropriation et la légitimité des décisions.

OUVERTS, TRANSPARENTS ET CLAIRS sur le niveau d'implication prévu à chaque étape : les parties prenantes participantes doivent connaître les objectifs et les résultats attendus du processus, mais aussi la façon dont il sera fait usage de leur contribution. Toute information pertinente doit être partagée de manière transparente avant, pendant et après chaque étape du processus. L'information doit être accessible dans les langues correspondantes du pays et aux personnes handicapées.

SYSTÉMATIQUES, BIEN PLANIFIÉS ET STRUCTURÉS, lorsque c'est possible, soutenus par des dispositifs institutionnels permanents : le processus doit s'appuyer sur une méthodologie bien définie ; ses différentes étapes doivent être bien planifiées et comporter des objectifs particuliers, ainsi que des domaines d'intervention clairs dans lesquels un consensus est recherché / possible à atteindre. Les parties prenantes participantes doivent connaître les procédures spécifiques et bien appréhender les objectifs, l'objet des débats et le sujet des négociations à chaque étape.

DE GRANDE QUALITÉ ET VISANT DE PLUS HAUTS NIVEAUX D'IMPLICATION, dans la mesure du possible : si différents niveaux d'implication peuvent servir à différentes fins, les stratégies globales et à long terme de mobilisation des parties prenantes pour les ODD et les processus y afférents doivent viser à relever les niveaux d'implication en ce qui concerne la participation et la contribution à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des décisions générées, l'appropriation et la reddition de comptes.

BIEN ORGANISÉS ET OFFRANT UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX RESSOURCES NÉCESSAIRES : pour les parties prenantes dont les ressources sont limitées, les frais de déplacement et d'hébergement doivent pouvoir être pris en charge et elles doivent avoir accès à des fonds pour mener à bien des activités connexes. D'autres obstacles à la participation, comme les procédures administratives ou la langue, doivent être levés.

DONNER AUX PARTIES PRENANTES, EN PARTICULIER AUX GROUPES VULNÉRABLES, LES MOYENS D'UNE PLEINE PARTICIPATION

: toutes les parties concernées doivent bien savoir en quoi les différentes décisions peuvent avoir des répercussions sur elles. Il peut s'agir d'activités de renforcement des capacités. Le cas échéant, des possibilités doivent être proposées aux parties prenantes ayant besoin de renforcer leurs connaissances ou leurs compétences afin d'assurer une pleine participation.

ENCOURAGER LES CONTRIBUTIONS À LA MISE EN ŒUVRE ET À LA REDDITION DE COMPTES DES PARTIES PRENANTES

: outre encourager les contributions et la participation à l'élaboration et à l'examen des politiques, les processus de mobilisation des parties prenantes peuvent contribuer à les inciter à prendre part à la mise en œuvre des programmes et des projets relatifs aux ODD et à rendre compte de leurs contributions.

ATTENTIFS À LA NÉCESSITÉ D'ASSURER LE SUIVI

des enseignements tirés, de procéder à des réorientations et de tenir les parties prenantes informées : un élément essentiel du bon processus participatif est le suivi. Il convient de préciser quand et comment s'organisera le suivi, et qui en est responsable. Les informations et les décisions pertinentes doivent être communiquées aux parties prenantes engagées dans la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030, notamment la façon dont il sera fait usage de ces informations ou de ces décisions dans les rapports ou les politiques concernés. Le retour d'information sera partagé de manière cohérente, constructive et largement diffusé.

À CARACTÈRE INCLUSIF ET PERMETTANT AUX GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES DE MIEUX SE FAIRE ENTENDRE

: il importe d'engager un dialogue direct avec les ONG et les groupes représentant des populations mal desservies. Il sera utile d'entreprendre une cartographie des parties prenantes pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte et d'allouer des ressources pour garantir la participation des groupes marginalisés.

CLAIREMENT LIÉS AUX PROCESSUS D'EXAMEN NATIONAUX DU PROGRAMME 2030

: la façon dont les consultations des parties prenantes et les autres processus alimenteront les examens nationaux des progrès réalisés dans le cadre des ODD doivent être clairement indiqués. Dans l'idéal, pour les processus impulsés par les pouvoirs publics, il peut s'avérer nécessaire de concevoir des stratégies globales de participation des parties prenantes afin de fournir un cadre général et garantir ainsi que la mobilisation s'est faite à différents niveaux, que les mécanismes d'examen pertinents ont été employés et qu'aucun groupe de parties prenantes n'a été délaissé.

2.5

PARTICIPATION DES POPULATIONS MARGINALISÉES

La participation peut donner aux personnes et aux groupes marginalisés du pouvoir sur les décisions ayant des incidences sur leur vie, en transformant les structures de pouvoir au sein de la société. C'est pourquoi le processus de suivi et d'examen du Programme 2030 souligne l'importance de la participation des personnes marginalisées et de leurs représentants, pour illustrer le principe important de « ne pas faire de laissés-pour-compte. »

Il est, par exemple, important d'impliquer les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ; elles sont les mieux placées pour connaître la réalité des conséquences de la pauvreté dans leur vie, mais aussi ce qui la perpétue et les principaux obstacles. Elles possèdent un réservoir incomparable de connaissances et devraient être reconnues comme des membres actifs de la société, car elles donnent des informations précieuses, fruits de leur expérience vécue. Les témoignages de personnes vivant dans la pauvreté confirment qu'une participation efficace et effective peut avoir d'importants effets sur elles, en particulier :

- L'acquisition du respect de soi et de celui des autres.
- Le sentiment d'appartenance, l'intégration à un réseau au sein duquel on peut partager son expérience et se sentir entendu et soutenu par d'autres.
- Retrouver la confiance en soi, l'estime de soi et le sentiment de pouvoir résoudre les problèmes auxquels sa communauté est confrontée.
- Prendre conscience de son potentiel et de ses capacités, et de sa propre valeur.
- Transmettre de la force et avoir un esprit de solidarité – être conscient qu'on n'est pas seul à lutter contre ces mêmes problèmes.
- Renforcer la confiance, l'estime de soi et le sentiment d'avoir les moyens de faire face aux problèmes de la communauté.
- Se sentir « entendu » et « écouté » par ceux qui sont au pouvoir.

SÉNÉGAL

Au Sénégal, le Groupe de travail de la société civile, à travers son Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD), a mené des consultations et des ateliers collaboratifs dans plusieurs régions et apporté une contribution au rapport national sur l'ENV en insistant sur le principe de « ne pas faire de laissés-pour-compte », en sus d'un rapport alternatif. La plateforme des organisations de la société civile (OSC) pour le suivi des ODD (POSCO 2030) a également contribué au processus d'ENV et au rapport national présenté au FPHN ([Examen national volontaire du Sénégal, 2018](#))

TIMOR-LESTE

Au Timor-Leste, outre que la société civile est représentée au sein du Groupe de travail sur les ODD, un groupe consultatif sur les OSC a été créé. L'objectif de ce groupe était de conseiller le secrétariat de l'ENV sur la façon d'impliquer efficacement les groupes exclus dans le processus de consultation. Le groupe consultatif a soutenu l'élaboration des consultations et contribué à faciliter les réunions de consultation à Dili et à Bacau. Le groupe consultatif des OSC a prodigué des conseils sur la manière d'impliquer efficacement les jeunes femmes et hommes, les enfants, les personnes handicapées, les populations rurales exclues et la Commission de la réglementation des arts martiaux dans le processus de consultation ([Examen nacional volontaire du Timor-Leste, 2019](#)).

LESOTHO

Au Lesotho, les débats de la Conférence nationale de validation de l'ENV ont bénéficié d'une retransmission en direct sur la plateforme de médias sociaux soutenue par Vodacom Lesotho, touchant plus de 2 000 personnes à travers le pays. La Conférence faisait suite à des consultations de district avec l'appui du Groupe consultatif des Nations Unies sur la jeunesse du Lesotho (UNYAP, UN Lesotho Youth Advisory Panel), qui a mobilisé les citoyens, notamment les jeunes, les adultes, les personnes âgées, les personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés, sur l'ENV et les progrès du Lesotho vers la réalisation des ODD ([Examen national volontaire du Lesotho, 2019](#)).

2.6

DÉFIS CONCRETS FAISANT OBSTACLE À LA PARTICIPATION

Les obstacles à la participation à la vie politique et publique dans des conditions d'égalité existent dans de nombreux contextes. Il peut s'agir d'une discrimination directe et indirecte fondée sur des motifs tels que la race, l'ascendance, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, la naissance, le handicap, la nationalité ou toute autre situation.

Parmi les autres défis pratiques à la participation, citons :

Les frais de participation aux réunions.

Les besoins linguistiques des différentes communautés, qui requièrent souvent une traduction ou une interprétation.

Le choix des participants – notamment comment garantir que les voix des plus marginalisés sont également entendues.

Les personnes les plus exclues et victimes de discrimination peuvent manquer de formation, d'expertise et de confiance pour participer efficacement à l'élaboration et au suivi des politiques ayant une incidence sur elles. Pour garantir des débats porteurs et des idées innovantes, il conviendra peut-être de faire appel à des facilitateurs expérimentés.

La difficulté d'atteindre les groupes les plus marginalisés – les représentants des pouvoirs publics doivent donc faire des efforts concertés pour y parvenir.

L'hypothèse (tacite ou explicite) selon laquelle les personnes confrontées à la pauvreté et marginalisées sont des victimes impuissantes et passives de ces politiques, au lieu de les percevoir comme des acteurs politiques capables de participer aux processus décisionnels se répercutant sur leur vie quotidienne.

Soutenir une participation efficace et à long terme.

Dans certains cas, l'absence de documents d'identité reconnus peut empêcher les personnes confrontées à la pauvreté de participer à la vie civique et politique de leur pays.

Les personnes vivant dans la pauvreté peuvent avoir des besoins plus urgents, comme se procurer un revenu suffisant pour nourrir leur famille.

GRANDS GROUPES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

2.7

Depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, également appelée Sommet « Planète Terre », il est reconnu que pour réaliser un développement durable, il est nécessaire de faire participer activement tous les secteurs de la société et des personnes de tous horizons. Le programme **Action 21**, adopté lors du Sommet Planète Terre, s'est inspiré de cet esprit et a officiellement désigné neuf secteurs de la société comme principaux vecteurs d'une participation plus large aux activités des Nations Unies liées au développement durable.

Ces secteurs sont officiellement appelés « grands groupes » et comprennent :



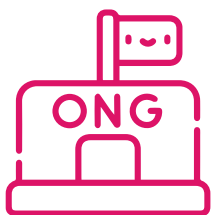
LES FEMMES



LES ENFANTS ET
JEUNES



LES POPULATIONS
AUTOCHTONES



LES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES



LES AUTORITÉS
LOCALES



LES TRAVAILLEURS
ET SYNDICATS



LES ENTREPRISES
ET L'INDUSTRIE



LES MILIEUX
SCIENTIFIQUES ET
TECHNOLOGIQUES



LES AGRICULTEURS

Deux décennies après le Sommet Planète Terre, l'importance d'une mobilisation efficace de ces neuf secteurs de la société a été réaffirmée lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD), également connue sous le nom de Conférence Rio+20. Son document final, intitulé « **L'avenir que nous voulons** », souligne le rôle que les grands groupes peuvent jouer en vue de promouvoir des sociétés durables pour les générations futures.

À travers *L'avenir que nous voulons* et la création du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable (FPHN) en 2013 (RES/67/290), d'autres parties prenantes sont également invitées à participer aux processus des Nations Unies liés au développement durable. Parmi les autres parties prenantes, citons :



**LES
COLLECTIVITÉS
LOCALES**



**LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT ET
UNIVERSITÉS**



**LES GROUPES
CONFESSIONNELS**



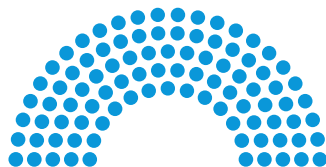
**LES FONDATIONS
ET ORGANISMES
PHILANTHROPIQUES PRIVÉS**



**LES MIGRANTS ET
LEUR FAMILLE**



**LES PERSONNES
AGÉES**



**LES RÉSEAUX ET
ASSOCIATIONS
PARLEMENTAIRES**



**LES PERSONNES
HANDICAPÉES**



**LES ASSOCIATIONS
DE BÉNÉVOLES**

Pour en savoir plus sur l'histoire des grands groupes et des autres parties prenantes, veuillez cliquer [ici](#).

Le Programme 2030 fait référence à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui précise la nécessité d'intégrer « d'autres parties prenantes du développement durable », qui ne s'insèrent que difficilement dans l'une des catégories ci-dessus. Cette résolution reconnaît la nécessité de s'adapter et de travailler avec les acteurs les plus pertinents pour tel ou tel processus spécifique, même s'ils ne rentrent pas exactement dans les cadres mondiaux existants

LA FONCTION DES GRANDS GROUPES ET DES AUTRES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DU FPHN

2.8

À l'échelon mondial, les grands groupes et les autres parties prenantes se sont vu accorder la possibilité de prendre pleinement part au FPHN par la [Résolution A/RES/67/290 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#). Le paragraphe 15 de la résolution stipule que, sans préjudice du caractère intergouvernemental du FPHN, **les représentants des grands groupes et les autres parties prenantes concernées pourront:**

- Assister à toutes les réunions officielles du forum.
- Avoir accès à tous les documents et informations officiels.
- Intervenir lors des réunions officielles.
- Soumettre des documents et faire des déclarations écrites ou orales.
- Formuler des recommandations.
- Organiser des activités parallèles et des tables rondes, en coopération avec les États Membres et le Secrétariat.

En outre, la résolution encourage les grands groupes et les autres parties prenantes à créer et à gérer de façon autonome des mécanismes de coordination concrets en vue de participer au FPHN et prendre des mesures résultant de cette participation aux échelons mondial, régional et national, pour assurer une participation concrète, large et équilibrée des différentes régions et catégories d'organisation.

Il convient toutefois de noter que ce sont les États Membres des Nations Unies qui décident en dernier ressort des modalités de participation des grands groupes et des autres parties prenantes. Ainsi, leur implication et leur participation dans les processus intergouvernementaux liés au développement durable sont fonction du sujet particulier du développement durable qui est débattu.

Afin d'établir et de maintenir une coordination efficace entre les grands groupes et les autres parties prenantes et le processus intergouvernemental, chaque grand groupe s'organise de manière autonome en fonction du profil de ses membres et de son domaine d'intérêt. Pour faciliter la communication et en rationaliser la portée, le Département des affaires économiques et sociales consulte les principaux acteurs des grands groupes et des autres parties prenantes et les organismes concernés du système des Nations Unies. Il s'agit de soumettre des recommandations aux partenaires organisateurs et aux responsables de la coordination, qui offrent de leur temps et mettent à disposition des ressources de leurs organisations, en vue de collaborer avec le processus intergouvernemental au nom de leurs groupes.

Ces partenaires organisateurs et responsables de la coordination ne sont pas rémunérés et font généralement partie de réseaux de longue date et crédibles dans leurs secteurs respectifs ; ils s'attachent à maintenir des méthodes de travail transparentes et à caractère inclusif et disposent de la personnalité institutionnelle et juridique requise pour collaborer avec les Nations Unies à un haut niveau. Ils facilitent le travail d'ouverture et aident le Secrétariat de l'ONU à susciter et à orienter l'implication des grands groupes et des autres parties prenantes dans des processus politiques donnés. Les méthodes de travail de ces dispositifs sont constamment réexaminés pour tenir compte de l'état le plus actuel de la réflexion et de la configuration des acteurs, et servent souvent d'exemple pour d'autres processus multipartites organisés dans le cadre des Nations Unies.

DISPOSITIF DE COORDINATION DU FPHN AVEC LES GRANDS GROUPES ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES

Pour faciliter la participation au FPHN, les grands groupes et les autres parties prenantes ont mis au point le dispositif de coordination du FPHN avec les grands groupes et les autres parties prenantes. Ce dernier est ouvert à tous les représentants des grands groupes et des autres parties prenantes concernées, jouant un rôle dans le domaine du développement durable. Le Département des affaires économiques et sociales utilise ce dispositif de coordination comme principal moyen de partage des informations sur le FPHN avec les grands groupes et les autres parties prenantes. Les **objectifs du dispositif de coordination** sont les suivants :

- Assurer une participation à caractère large, ouvert, transparent et inclusif au FPHN.
- Veiller à ce que les droits d'accès et de participation inclusive au FPHN des grands groupes et des autres parties prenantes soient protégés et respectés, conformément aux dispositions de la directive 67/290, voire étendus.
- Faciliter la coordination et promouvoir la participation de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus du FPHN et souhaitant apporter leur contribution, y compris les organisations et les groupes ne faisant pas partie du dispositif de coordination du FPHN avec les grands groupes et les autres parties prenantes, afin que la participation soit la plus large possible.
- Organiser un forum annuel pour les grands groupes et les autres parties prenantes où est présenté un bilan annuel des activités de mobilisation et où sont formulées des recommandations d'actions à engager

Le mandat du dispositif de coordination du FPHN avec les grands groupes et les autres parties prenantes est consultable [ici](#). Pour en savoir plus sur la gouvernance des grands groupes, cliquez [ici](#).

ACCREDITATION AUPRÈS DE L'ECOSOC

Le Conseil économique et social est la première instance dans laquelle les organisations non gouvernementales ont joué un rôle dans les délibérations officielles des Nations Unies. Quarante-et-une organisations non gouvernementales ont reçu le statut consultatif du Conseil en 1945 ; en 1992, plus de 700 ONG ont obtenu ce statut et depuis, ce nombre n'a cessé d'augmenter pour atteindre plus de 5 000 aujourd'hui⁴.

Le statut consultatif permet aux ONG d'accéder au Conseil économique et social et à ses nombreux organes subsidiaires, aux divers dispositifs des Nations Unies en matière de droits de l'homme, aux processus spécifiques, ainsi qu'aux manifestations spéciales organisées par le Président de l'Assemblée générale. Le Comité des organisations non gouvernementales se réunit deux fois par an pour arrêter quelles ONG demandant le statut consultatif seront recommandées au Conseil économique et social, conformément à la résolution 1996/31.

Pour de plus amples informations sur l'accréditation auprès du Conseil économique et social, veuillez cliquer [ici](#).

⁴ Source: <http://csonet.org/> - Page consultée en juillet 2019.



—

0

3

APPROCHES
ET OUTILS POUR
RENFORCER LA
MOBILISATION DES
PARTIES PRENANTES
POUR LES ODD



3.1

THÉORIE DE LA PARTICIPATION

De quelle façon les contributions des parties prenantes peuvent-elles être canalisées pour éclairer et appuyer la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 ? Les stratégies de mobilisation pertinentes doivent-elles être conçues comme une opération distincte visant essentiellement à préparer une présentation pour le FPHN et se limiter à des consultations ? Ou devraient-elles être liées à des mécanismes d'examen nationaux à long terme ?

La théorie de la participation fournit une base utile pour appréhender ce que recouvre une participation authentiquement efficace, mais aussi les conditions préalables à satisfaire en vue de cette participation.

Le droit de participation peut être interprété comme englobant le droit d'accéder à l'information, d'être consulté ou de participer directement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des lois et des politiques. Les organes de surveillance des droits de l'homme ont souligné que « *la participation doit être entendue au sens large et impose de prendre des mesures concrètes sur les plans politique, juridique et institutionnel* » (A/HRC/23/36).

Néanmoins, la notion de participation peut être différente d'une personne à l'autre. La façon dont la participation est organisée au départ peut favoriser l'appropriation et améliorer la prise de décision, ou au contraire, si elle n'est pas

conçue efficacement, susciter méfiance et division. Il est donc important d'utiliser les outils et les méthodes les plus efficaces, au moment approprié, et de les adapter à son propre public.

C'est particulièrement vrai dans le contexte du Programme 2030, qui n'entend pas faire de laissés-pour-compte et qui perçoit la participation comme l'un de ses principes essentiels. Il appelle, par exemple, à mettre en œuvre un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui doit être « mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent est mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples. »

UN CADRE POUR PLANIFIER ET ÉVALUER UNE MOBILISATION DE QUALITÉ



RÉFLÉCHIE

L'IMPLICATION EST **RÉFLÉCHIE** LORSQUE NOUS :

- Savons pourquoi nous nous impliquons – en définissant clairement ce que nous souhaitons tirer de la mobilisation.
- Élaborons un plan de mobilisation et répartissons les ressources et les responsabilités.
- Intégrons la mobilisation à chaque étape – planification, mise en œuvre, suivi et examen.
- Procédons à des évaluations pour améliorer l'implication.



À CARACTÈRE INCLUSIF

L'IMPLICATION EST **À CARACTÈRE INCLUSIF** LORSQUE NOUS :

- Cartographions et analysons les parties prenantes.
- Prenons en compte les différents points de vue – même si nous ne sommes pas d'accord.
- Disposons de mécanismes particuliers pour les personnes généralement laissées-pour-compte.
- Mettons en place des moyens pour supprimer/réduire les obstacles rendant la participation difficile – langue, zone ou distance géographique, aptitudes, âge, revenus, connectivité, préjugés culturels, discrimination.
- Gérons le déséquilibre des forces et trouvons des façons de veiller à ce que les personnes n'aient pas peur de contribuer (p. ex., anonymat).
- Tenons compte des canaux classiques de mobilisation et que nous en faisons usage.



PORTEUSE DE TRANSFORMATION

L'IMPLICATION EST **PORTEUSE DE TRANSFORMATION** LORSQUE NOUS :

- Optons pour des méthodes favorisant la compréhension et la collaboration entre différents groupes de la société, en partageant des informations provenant d'horizons divers.
- Encourageons et valorisons la contribution – nourrissons l'action des parties prenantes à travers une approche à l'échelle de l'ensemble de la société.
- Optons pour des méthodes intégrant les points de vue social, économique et environnemental.
- Optons pour des méthodes favorisant le dialogue et l'action concertée dans le cadre des ODD.
- Sommes prêts à adopter une approche participative pour relever d'importants défis sociétaux.



PROACTIVE

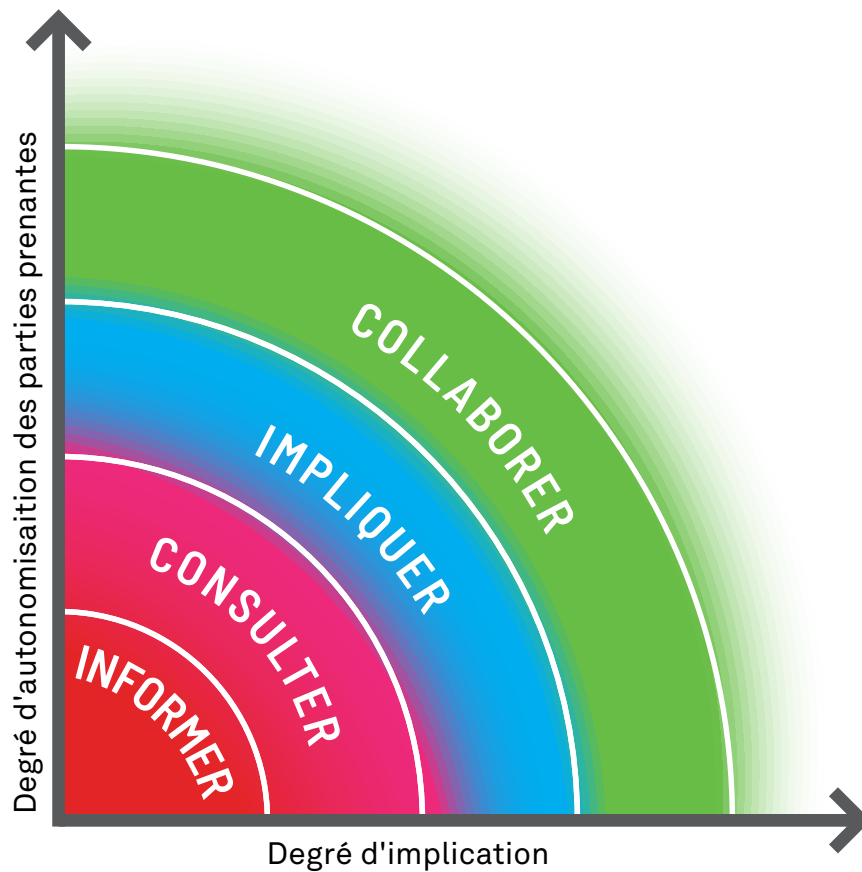
L'IMPLICATION EST **PROACTIVE** LORSQUE NOUS :

- Intégrons la planification de la mobilisation dans la mise en œuvre.
- Communiquons les contours de la mobilisation aux parties prenantes.
- Fournissons aux parties prenantes facilement et en temps voulu les informations dont elles ont besoin.
- Consultons les parties prenantes sur la façon dont elles souhaiteraient participer.
- Répondons rapidement aux questions et aux inquiétudes.

3.2

NIVEAUX DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

D'une manière générale, les quatre niveaux de mobilisation des parties prenantes proposés par l'Association internationale pour la participation publique (IAP2) peuvent s'avérer un cadre utile pour classer un éventail d'approches permettant d'impliquer les groupes de parties prenantes dans la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030. Ces quatre niveaux sont les suivants : 1) **informer** ; 2) **consulter** ; 3) **impliquer** ; et 4) **collaborer**. Un cinquième niveau de mobilisation, « **autonomiser** », est également proposé par l'IAP2 et requerrait une adaptation supplémentaire. Le diagramme ci-dessous fournit une brève description de chaque niveau.



Source : UNITAR

Une description plus détaillée est fournie dans le tableau 1 ci-dessous, adapté de la palette de l'IAP2.

TABLEAU 1-4. QUATRE NIVEAUX DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES - LEQUEL UTILISER ?⁶

INFORMER		
NIVEAUX DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	PEUT ÊTRE APPROPRIÉ LORSQUE :	PEUT NE PAS CONVENIR LORSQUE :
Il s'agit d'une communication à sens unique, par laquelle les autorités publiques informent les parties prenantes de leurs plans de mise en œuvre et d'examen du Programme 2030. Il n'est pas question de dialogue.	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus commence, et qu'une participation plus importante est à venir. - Les parties prenantes ont un faible niveau de compréhension du Programme 2030 (il peut s'agir, par exemple, d'une séance préliminaire pour communiquer les détails du Programme 2030 et des ODD). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les parties prenantes souhaitent une participation plus active. - Les décisions ont une vraie incidence sur les parties prenantes. - Les parties prenantes connaissent déjà bien le Programme 2030.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La République de Corée s'est également attachée à sensibiliser le public et à susciter une appropriation multipartite des ODD, en intégrant du contenu abordant l'aide publique au développement (APD) et les ODD dans les manuels scolaires des élèves du primaire et du secondaire. La Fondation coréenne pour la promotion des sciences et de la créativité, en association avec le Ministère de l'éducation, a soutenu 40 équipes d'associations de recherche d'enseignants sur la formation au développement durable, au sein desquelles des enseignants et des élèves constituent bénévolement des groupes pour étudier le développement durable. Les pouvoirs publics mènent également des campagnes à l'échelon national sur les ODD et allouent des fonds supplémentaires pour envoyer un plus grand nombre de jeunes sur les sites des projets de coopération internationale au développement. Le Gouvernement de la République de Corée fait également davantage d'efforts pour renforcer sa communication avec de multiples parties prenantes ([Examen national volontaire de la République de Corée, 2016](#))

⁶ Source : adapté de la palette de l'Association internationale pour la participation publique (IAP2), www.iap2.org (2007).

BELGIQUE

En Belgique, une collaboration étroite avec la société civile a été établie dans le cadre d'une stratégie globale, qui comprend la sensibilisation du public aux ODD. Il s'agit notamment de la campagne *SDG Voices* – par laquelle huit organisations (des organisations de la société civile, le secteur privé, les autorités locales, entre autres) font la promotion des ODD en donnant l'exemple par diverses activités –, et de la Charte belge des ODD – qui illustre l'implication du secteur privé, de la société civile et du secteur public en vue de renforcer les connaissances et le partenariat sur le programme de développement durable, dans le cadre de leurs activités internationales. ([Pathways to Sustainable Development, Examen national volontaire de la Belgique sur la mise en œuvre du Programme 2030, 2017](#))

ÉMIRATS ARABES UNIS

Aux Émirats arabes unis, le programme Pionniers des ODD des Émirats arabes unis met en relation les entreprises qui ont très tôt pris des mesures pour faire progresser les ODD et ont, par ce biais, donné l'exemple au monde des affaires en matière de pratiques durables. Les entreprises peuvent se porter candidates au programme dans l'un des cinq thèmes du Programme 2030 : le peuple, la paix, la prospérité, la planète et les partenariats ([Examen national volontaire des Émirats arabes unis, 2018](#)).

ESWATINI

En Eswatini, les ODD ont été traduits dans la langue locale et les cibles et indicateurs examinés et adaptés par l'équipe technique en 2017. La sensibilisation aux ODD a été un très long processus mené aux niveaux national, régional et des circonscriptions. Pour garantir le caractère inclusif, un échantillon représentatif des parties prenantes a été invité de façon stratégique, dont : des chefs et des dirigeants traditionnels, des jeunes, des femmes, des hommes, différentes sections culturelles, des représentants du monde des affaires, des universités, des personnes handicapées, des groupes confessionnels, des équipes de développement régional, des représentants d'organisations non gouvernementales, des autorités locales, de ministères et d'organisations bilatérales et multilatérales ([Examen national volontaire d'Eswatini, 2019](#)).

CONSULTER

NIVEAUX DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	PEUT ÊTRE APPROPRIÉ LORSQUE :	PEUT NE PAS CONVENIR LORSQUE :
<p>C'est à ce niveau que les autorités publiques présentent des plans et des options pour la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030 et obtiennent les retours d'information des parties prenantes. L'objectif est de bénéficier de l'expérience et des connaissances des parties prenantes. Le pouvoir de décision reste entièrement entre les mains des autorités publiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des plans clairs existent et que les possibilités de modification sont limitées. - Les autorités publiques souhaitent améliorer leurs plans existants et sont à même d'utiliser les retours d'information. - Les parties prenantes sont à même de comprendre les plans et les options et de s'y référer. - Les autorités publiques s'attachent à fournir des retours d'information aux parties prenantes sur la façon dont leur contribution a influé sur le résultat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les plans ont été finalisés et qu'il n'est pas possible d'intégrer les retours d'information. - Il n'existe pas encore de plans clairs et que l'on cherche à obtenir un large éventail d'avis. - Les parties prenantes doivent être mobilisées et que l'on doit leur donner les moyens pour qu'elles s'impliquent sur le long terme.

NORVÈGE

La Norvège estime que la prise de décision à caractère participatif, inclusif et représentatif est fondamentale pour toute société fonctionnant correctement. La participation est cruciale pour garantir l'appropriation nationale nécessaire pour un suivi efficace et transparent des ODD. Le Sámediggi (Parlement sami), assemblée des peuples autochtones, a participé aux échanges avec les ministères concernés et participé aux dispositifs de consultation officiels. Le dialogue et les partenariats avec les parties prenantes, dont la société civile, les milieux d'affaires et les universités, sont une caractéristique durable du système politique et démocratique norvégien dans tous les domaines politiques pertinents. La préparation de l'examen du FPHN en 2016 a contribué à renforcer la cohérence et l'appropriation du processus de suivi au sein du Gouvernement. Les représentants politiques et les fonctionnaires impliqués dans la préparation de l'examen ont organisé et participé à des consultations informelles avec les parties prenantes du monde des affaires, de la société civile et du Sámediggi. Le Gouvernement continuera de tirer bénéfice de la concertation avec les parties prenantes dans le cadre du processus de suivi des ODD ([Examen national volontaire de la Norvège, 2016](#)).

SIERRA LEONE

En Sierra Leone, des représentants du gouvernement central, des syndicats, du secteur privé, des OSC, des ONG, des universités et des organisations philanthropiques à l'échelon national, ont grandement contribué au processus des ODD. Des débats intenses autour de tables rondes et des discussions de groupe ont été organisés. Les échanges ont débuté en octobre 2015, impliquant un échantillon représentatif d'OSC et d'ONG convoquées par le Ministre des finances et du développement économique de l'époque. Ces premières démarches ont mis l'accent sur les difficultés persistantes auxquelles le monde est confronté, alors que les OMD arrivent à leur terme, et sur les perspectives créées par les ODD pour les régler, en particulier celles qui touchent les États fragiles comme la Sierra Leone. Il a été souligné le rôle central et les responsabilités des OSC dans la mise en œuvre des ODD en Sierra Leone et dans le reste du monde. Les résultats de la consultation comprennent un résumé des domaines essentiels soulignés par les OSC durant la réunion et nécessitant une attention particulière lors de la mise en œuvre des nouveaux ODD, ainsi qu'un résumé des mesures convenues pour l'avenir. Ces débats étaient également centrés sur les sujets et les thèmes essentiels qui guideront les efforts pour atteindre les cibles fixées dans le Programme 2030, tels que le principe de « ne pas faire de laissés-pour-compte » ; la garantie d'un équilibre entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable ; et la réalisation du plein potentiel des ODD ([Advanced draft report on adaptation of the goals in Sierra Leone, ENV, 2016](#)).

KENYA

Le Kenya a créé une plateforme nationale des parties prenantes pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et comprenant deux niveaux : l'un consacré à l'orientation stratégique globale du Programme 2030, et le deuxième chargé de la coordination technique ou thématique et où sont représentées les parties prenantes. Le Ministère de la décentralisation et de la planification est chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi des ODD. Le Département de la coordination des ODD a été créé au sein du Ministère, avec l'appui d'un Comité technique interinstitutionnel, composé de responsables des principaux ministères, départements et organismes publics, d'OSC et du secteur privé. Pour favoriser l'appropriation et faciliter le suivi, les points d'entrée pour le secteur privé, les OSC, les autorités infranationales, les jeunes et les personnes handicapées, sont généralement leurs organisations faïtières, comme l'Alliance du secteur privé kenyan (KEPSA, Kenya Private Sector Alliance), le Forum kenyan des ODD, le Conseil des gouverneurs (CoG, Council of Governors), le Conseil national de la jeunesse (National Youth Council) et l'Association des personnes handicapées (Association of Persons Living with Disabilities) ([Rapport de synthèse de l'ENV, 2017](#)).

SRI LANKA

Au Sri Lanka, l'ENV a été élaboré dans le cadre d'un processus de mobilisation multipartite, comprenant les pouvoirs publics, le secteur privé, les universités, les partenaires de développement et les OSC, notamment les organisations de bénévoles. Un Plan de mobilisation des parties prenantes a été mis au point conformément aux différents niveaux de participation publique développé par l'IAP2. Le Plan de mobilisation des parties prenantes comptait plusieurs ateliers de consultation multipartite en vue de recueillir des éléments d'information permettant de préparer l'ENV. Une plateforme en ligne a été créée pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour mettre en œuvre les ODD ([Examen national volontaire du Sri Lanka, 2018](#)).

URUGUAY

En Uruguay, le gouvernement s'est associé à « Empresas por el Desarrollo Sostenible », une organisation du secteur privé, afin d'obtenir des éléments d'information de cent entreprises sur les mesures qu'elles ont prises pour réaliser les six ODD faisant l'objet d'un examen approfondi lors du FPHN de 2018. Certains des résultats de l'enquête ont été inclus dans le rapport d'ENV ([Examen national volontaire de l'Uruguay, 2018](#)).

GHANA

Au Ghana, pour garantir une approche coordonnée de la mobilisation du secteur privé concernant les ODD, le Président ghanéen a organisé en juin 2018 un déjeuner de travail avec des PDG triés sur le volet. La réunion avait pour objet de constituer un espace de réflexion et de dialogue sur les ODD et de définir des mesures collectives pour accélérer leur mise en œuvre ; d'identifier les moyens d'intensifier les investissements nécessaires pour réaliser les ODD ; et de s'entendre sur le financement d'activités à rentabilité immédiate pour contribuer à faire progresser les mesures servant à réaliser les ODD. La réunion a rassemblé des PDG de différents secteurs d'activité, notamment du pétrole et du gaz, de l'exploitation minière, de l'industrie manufacturière, des banques, des services aux consommateurs et des télécommunications. Tous les participants se sont engagés à respecter le Programme 2030 et à pleinement intégrer les ODD dans les grandes orientations et les objectifs de leur entreprise. Le groupe se réunit tous les trimestres avec le Président pour débattre des questions pertinentes concernant les ODD ([Examen national volontaire du Ghana, 2019](#)).

IMPLIQUER

NIVEAUX DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

C'est à ce niveau que les parties prenantes s'impliquent efficacement auprès des pouvoirs publics pour élaborer des plans et des options en vue de mettre en œuvre et d'examiner le Programme 2030 et prendre des mesures reposant sur les décisions émanant de cette contribution. La participation ne va pas jusqu'à partager le pouvoir décisionnel officiel.

PEUT ÊTRE APPROPRIÉ LORSQUE :

- Les pouvoirs publics ont besoin de l'expertise et des contacts des parties prenantes pour efficacement mettre en œuvre les décisions.
- Les pouvoirs publics s'engagent à tenir compte dans leurs décisions des contributions reçues et à fournir un retour d'information aux parties prenantes.
- Les parties prenantes sont volontaristes et démontrent leur capacité à s'impliquer dans les processus de mise en œuvre et d'examen du Programme 2030.

PEUT NE PAS CONVENIR LORSQUE :

- Les pouvoirs publics n'ont ni les ressources ni le temps d'impliquer efficacement les parties prenantes à la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030.
- Les pouvoirs publics ne disposent pas de l'espace politique nécessaire pour intégrer efficacement les contributions des parties prenantes.
- Les parties prenantes ne manifestent pas la volonté de s'impliquer activement dans la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030.

PHILIPPINES

Les OSC des Philippines ont pu participer au processus d'élaboration des indicateurs nationaux relatifs aux ODD lors de deux ateliers organisés avec tous les organismes publics. Les résultats des ateliers organisés entre 2013 et 2015 ont alimenté la position exprimée par les Philippines sur l'avant-projet de document final du Sommet des Nations Unies. Suite à l'adoption des indicateurs mondiaux relatifs aux ODD lors de la quarante-septième session de la Commission de statistique des Nations Unies en mars 2016, l'Autorité philippine de la statistique et l'Autorité nationale de l'économie et du développement ont piloté les débats avec les parties prenantes en avril et mai 2016 pour créer une première liste d'indicateurs nationaux relatifs aux ODD pour qu'ils soient prêts en vue du FPHN de 2016. Le processus a pris en compte les impératifs suivants : a) le principe fondamental de la ventilation des données pour couvrir les groupes particuliers de population et les autres éléments spécifiques, encourageant la reddition de comptes et facilitant le suivi des responsabilités ; b) l'appropriation nationale du Programme 2030, favorisée par la production de données par les systèmes nationaux de statistique ; et c) des moyens spécifiques pour rendre effective la ventilation des données. ([Examen national volontaire des Philippines, 2016](#)).

ALLEMAGNE

Lorsqu'il a souhaité mettre en œuvre les mesures proposées, en particulier avant de modifier la législation, le Gouvernement allemand a amorcé des échanges avec les parties prenantes et les autres parties concernées. Cela a offert l'occasion d'expliquer les mesures proposées et permis aux parties prenantes d'exprimer leurs idées, leurs critiques et leurs suggestions d'amélioration. En outre, cela a souvent eu pour effet d'améliorer la qualité des mesures gouvernementales et de renforcer l'adhésion du public concernant les décisions. Tout au long du processus d'actualisation de la Stratégie nationale de développement durable, les citoyens ont été impliqués par le biais d'Internet et d'auditions permettant à divers groupes d'intérêt de présenter leurs points de vue. Depuis de nombreuses années, le Gouvernement allemand organise un espace de dialogue se tenant trois ou quatre fois par an pour faciliter l'échange régulier d'idées et d'informations sur le programme international de développement durable avec des représentants d'ONG, d'Églises, d'autorités locales, des milieux scientifique et universitaire et du secteur privé. Les jeunes délégués pour le développement durable alimentent le débat national en apportant les idées de la nouvelle génération et accompagnent également les délégations gouvernementales lors de négociations les concernant et au FPHN. Outre ces jeunes délégués, la délégation allemande au FPHN compte des représentants du secteur privé, des syndicats et des associations de protection de l'environnement et de développement.

La Charte pour l'avenir est un élément supplémentaire visant à mobiliser les acteurs de la société civile, en particulier dans le dialogue en vue de promouvoir le développement durable à l'échelon mondial. Depuis 2014, des échanges ont eu lieu, auxquels ont participé plus de 100 organisations et initiatives, mais aussi des membres du public, pour aborder la façon de créer des perspectives d'avenir pour tous partout dans le monde et voir quelles responsabilités l'Allemagne peut assumer à cet égard. Un dialogue ouvert, en ligne, et de nombreuses manifestations spéciales ont permis de formuler des propositions, qui ont ensuite été compilées sous la forme d'une Charte accompagnée de recommandations. Une tournée nationale a permis de faire connaître ces questions à un large public. La Charte, soumise à la Chancellerie, a imprimé un élan pour donner une dimension plus internationale à la nouvelle Stratégie nationale de développement durable, et contribue à la mise en œuvre du Programme 2030 en étant à l'origine de partenariats multipartites. Un grand nombre de forums de dialogue sectoriels sont également en place. Le Gouvernement allemand les utilise régulièrement et au cas par cas pour échanger avec les groupes de la société civile concernés. ([Examen national volontaire de l'Allemagne, 2016](#)).

MEXIQUE

Au Mexique, le Conseil national pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le plus haut organe décisionnel pour la coordination des ODD, dans la mesure où il met en relation les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du gouvernement fédéral avec les autorités locales, le secteur privé, la société civile et le milieu universitaire. Il compte un président et dispose d'un secrétaire exécutif au sein du Cabinet du Premier Ministre. Cet organe est chargé de produire et de suivre les données et les indicateurs nécessaires pour surveiller la mise en œuvre des ODD. Il comprend des groupes de travail interinstitutionnels et multisectoriels spécialisés dans les 17 ODD, articulés autour de quatre axes thématiques, les principales parties prenantes étant représentées au sein de chaque groupe ([Examen national volontaire du Mexique, 2018](#)).

JAMAÏQUE

La Jamaïque a établi de nouvelles références pour une planification du développement national centrée sur la population au XXI^e siècle, dont les caractéristiques fondamentales sont des niveaux élevés d'implication et de participation des parties prenantes. Comme l'a souligné le personnel de l'Institut jamaïcain de la planification, « la véritable mobilisation des parties prenantes n'est pas liée à un événement ou à une activité particulière, c'est un processus continu reposant sur une philosophie de développement centrée sur la participation, le caractère inclusif, l'équité et la bonne gouvernance. » Entre janvier et mai 2018, le pays a mené quelque 42 consultations impliquant environ 2 000 personnes pour élaborer son rapport d'ENV 2018, ainsi que 50 séances de hiérarchisation des priorités avec plus de 800 parties prenantes à travers des groupes de travail thématiques de Vision 2030 Jamaïque. Toutes ces dispositions étaient appelées à contribuer à la préparation du quatrième Cadre à moyen terme 2018-2021. Une grande diversité de parties prenantes ont été mobilisées, notamment des enfants et des femmes, des personnes handicapées, etc. C'est une combinaison d'approches fondées sur des éléments factuels et sur la contribution des parties prenantes qui a guidé le processus de hiérarchisation des priorités. Cette autonomisation est dans la droite ligne de l'aspiration fondamentale de la nouvelle philosophie, qui consiste à basculer d'un faible niveau de capital humain à des niveaux plus élevés. Pour garantir la mobilisation à long terme et la pérennité des efforts de développement dans un pays doté d'un système bipartite bien établi, il est essentiel d'obtenir leur soutien en faveur de Vision 2030 Jamaïque, du cadre socioéconomique à moyen terme et des ODD. Ce soutien s'étend aux deux partis politiques et transcende les cycles électoraux. Parmi les autres bonnes pratiques, citons le dispositif de gouvernance locale pour la planification du développement durable et l'adaptation des ODD, à travers des plans de développement durable à l'échelon local. Cinq des quatorze collectivités locales ont élaboré des plans de ce type, les autres étant en cours de rédaction depuis 2019. Selon les autorités nationales, c'est un élément essentiel pour mener à bien la mise en œuvre de Vision 2030 Jamaïque et des ODD. Le pays dispose de mécanismes de planification du développement local bien ancrés au niveau des paroisses et des collectivités, ce qui crée un environnement propice à l'appropriation locale et à la participation de la population.

SANTA LUCÍA

En avril 2018, le Gouvernement de Sainte-Lucie s'est engagé dans un processus stratégique et à caractère inclusif pour élaborer la Stratégie de développement à moyen terme du pays pour la période 2019-2022. Le Premier Ministre et son Cabinet ont produit des éléments constituant la base du programme de travail des laboratoires consultatifs économique et social. Les laboratoires, qui ont fonctionné comme des incubateurs d'idées, ont favorisé des débats interactifs d'un mois entre les participants de 134 organisations représentant tout l'éventail des parties prenantes concernées, du secteur public au secteur privé, en passant par la société civile. Ils se sont engagés dans un processus itératif de hiérarchisation des questions et d'élaboration de programmes de mise en œuvre à caractère pratique et apportant des solutions, avec des objectifs et des cibles associés autour de six domaines principaux de résultats ([Examen national volontaire de Sainte-Lucie, 2019](#)).

GUATEMALA

Dans son rapport d'ENV, le Guatemala a relevé l'importance de consulter les enfants et les jeunes, ajoutant une section spécifique sous chaque objectif prenant en compte leur conception et leurs points de vue sur les défis relatifs aux ODD. Pour ce faire, le Guatemala a utilisé U-report, un outil de messagerie sociale promu par l'UNICEF. La première enquête a couvert la thématique des ODD en général, tandis que les six autres ont intégré des questions relatives à chacun des ODD examinés ([Examen national volontaire du Guatemala, 2017](#)).

AUSTRALIE

En Australie, le gouvernement s'est associé au réseau national du Pacte mondial pour mettre en place une plateforme en ligne permanente, centralisant et présentant les actions menées par les autorités publiques, les entreprises, la société civile et le milieu universitaire, pour faire progresser les ODD dans le contexte australien. Les organisations entreprenant des initiatives concrètes pour aider l'Australie à réaliser les ODD sont invitées à proposer des études de cas afin qu'elles soient ajoutées à la base de données de la plateforme ([Plateforme de communication des rapports de l'Australia](#)).

VANUATU

À Vanuatu, le Service des politiques stratégiques, de la planification et de la coordination de l'aide (DSPPAC), chapeauté par le Cabinet du Premier Ministre, a fait office de secrétariat pour l'équipe de base du Plan national pour le développement durable chargée de coordonner l'analyse et la rédaction du nouveau plan national. L'une des principales exigences de l'équipe de rédaction était de veiller à ce que le nouveau plan soit l'expression de la voix du peuple et que les priorités identifiées lors des consultations intègrent tout le monde, y compris les enfants, les jeunes et les femmes, les groupes marginalisés et exclus (Décision 60 du Conseil des ministres, 2014). En 2014, un forum public de cinq jours sur le Plan national pour le développement durable s'est tenu au nakamal des chefs, à Port Vila. Des représentants de la société civile ont été invités à présenter et à communiquer leurs priorités sur les plans économique, social, environnemental et culturel pour les 15 prochaines années. Le forum était ouvert au public et a également été diffusé en direct sur Radio Vanuatu et Télévision Blong Vanuatu. En moyenne, entre 75 et 100 personnes ont participé chaque jour à cette manifestation, permettant d'obtenir un très grand nombre d'avis pris en compte par le groupe de base. Une matrice de retour d'information a été conçue à partir du forum public et utilisée lors des étapes suivantes de la rédaction du Plan national pour le développement durable ([Examen national volontaire de Vanuatu, 2019](#)).

NEPAL

Le Plan d'action d'évaluation intégré népalais pour 2016-2020 est l'aboutissement des efforts du pays en vue de renforcer les capacités d'évaluation nationales pour la planification du développement. C'est l'une des principales sources de données factuelles pour les examens des progrès et les ajustements / formulations des politiques pour le développement national et les ODD. Il doit permettre de renforcer le contrôle citoyen et parlementaire et de contribuer à augmenter le nombre d'évaluations indépendantes et de qualité avec des rapports disponibles en libre accès, et de fournir des données factuelles pertinentes grâce à des évaluations axées sur les rapports femmes-hommes et l'équité et au recours à d'autres méthodes scientifiques pour mesurer les effets. Il est également appelé à renforcer les capacités nationales d'évaluation, c'est-à-dire celles des commissaires à l'évaluation, des utilisateurs et des évaluateurs eux-mêmes, tout comme celles de leurs réseaux et organisations (organisations bénévoles d'évaluateurs professionnels), par un renforcement des capacités et des connaissances, le partage d'idées avec d'autres organisations bénévoles d'évaluateurs professionnels, le Forum parlementaire, les universités, les Nations Unies, etc. Ces mesures sont un exemple innovant de la façon dont un environnement plus favorable peut créer les conditions d'une mobilisation régulière et efficace des parties prenantes pour recueillir leurs contributions et leurs avis. Elles sont propices à une plus grande transparence pour ce qui est de la mise en œuvre et l'examen des ODD, permettant d'étudier les progrès réalisés au-delà des moyennes nationales, d'avoir des données factuelles et des analyses plus solides pour les rapports nationaux et d'élargir la responsabilisation. Parmi les défis auxquels s'est heurté le Népal pour impliquer efficacement les multiples parties prenantes, citons les différents niveaux d'appropriation, les difficultés de mobilisation des ressources et le maintien de l'accord initial, du fait du roulement de personnel dans les organisations parties prenantes, que l'on peut limiter par un examen, une facilitation et un encouragement continus.

COLLABORER

NIVEAUX DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	PEUT ÊTRE APPROPRIÉ LORSQUE :	PEUT NE PAS CONVENIR LORSQUE :
<p>C'est à ce niveau que les pouvoirs publics et les parties prenantes décident ensemble de la mise en œuvre et de l'examen du Programme 2030. Il s'agit d'un processus à long terme, complexe et exigeant, qui requiert des ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - C'est important que les parties prenantes s'approprient le processus de mise en œuvre et d'examen du Programme 2030. - Toutes les parties perçoivent l'avantage supplémentaire à agir de concert. - Le temps et les ressources sont suffisants pour rendre la collaboration efficace. - Les pouvoirs publics et les parties prenantes manifestent une volonté, un désir et une implication politiques de développer un partenariat efficace concernant la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030. - Les pouvoirs publics admettent que les conseils et la créativité des parties prenantes sont les bienvenus pour trouver les meilleures solutions et s'engagent à partager les processus décisionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps et les ressources sont limités. - L'implication est faible – par exemple si les pouvoirs publics ont tout le pouvoir (finances, ressources) et prétextent la collaboration pour imposer leurs solutions. - Les parties prenantes n'ont pas d'intérêt à long terme dans la mise en œuvre des solutions identifiées et qu'elles souhaitent juste faire partie des processus décisionnels.

Bien qu'il puisse être prématuré de classer certaines approches des stratégies nationales de mobilisation des parties prenantes sous le niveau *collaborer*, il existe de **nombreux exemples de gouvernance collaborative dans différents domaines** pouvant aider à illustrer ce niveau d'implication, comme le recours croissant à la budgétisation participative.

LA BUDGÉTISATION PARTICIPATIVE À RECIFE (BRÉSIL)

Recife, ville côtière moderne du Brésil, recense 1,2 million d'habitants. Lors des événements qui ont précédé l'adoption de la Constitution de 1988, la pression et les attentes de changement étaient fortes. Aux quatre coins du pays, les partis progressistes remportaient les élections municipales mais se retrouvaient impuissants face à ces exigences en raison du manque de moyens financiers. Fidèles à leur programme électoral axé sur la transparence, les nouveaux élus ont décidé de débattre des problèmes prioritaires directement avec les habitants. C'est ainsi que le processus aujourd'hui dénommé « budgétisation participative » a vu le jour.

Pour mettre en œuvre la budgétisation participative, les autorités ont imaginé les étapes suivantes :

- **RÉUNIONS D'INFORMATION** : pour expliquer le fonctionnement de la budgétisation participative et encourager les citoyens à y participer.
- **ENREGISTREMENT DES DEMANDES LIÉES AU PROCESSUS RÉGIONAL DE BUDGÉTISATION PARTICIPATIVE**: des groupes d'au moins dix citoyens présentent deux demandes maximum, axées sur des problématiques locales variées et d'intérêt public (p. ex., éducation et voirie, logement et assainissement, développement économique et santé, etc.).
- **SÉANCES PLÉNIÈRES RÉGIONALES ET THÉMATIQUES** : ces séances se déroulent au niveau microrégional. Une fois que les dix principales demandes de chaque microrégion ont été présentées, le vote électronique peut commencer. Ce vote est suivi de séances thématiques au cours desquelles les délégués se réunissent pour définir les six principaux enjeux dans chaque domaine thématique, qui sont ensuite soumis au débat et au vote en séance plénière.
- **FORUMS DES DÉLÉGUÉS** : les forums participatifs thématiques et régionaux sont mis en place à l'issue du vote. Une fois par mois, ces forums rassemblent l'ensemble des délégués élus.
- **CONSEIL MUNICIPAL DE BUDGÉTISATION PARTICIPATIVE** : ce Conseil est la pierre angulaire de la structure de budgétisation participative. Il est composé de deux représentants de chaque forum de budgétisation participative microrégional et thématique, ainsi que d'un représentant de chaque Conseil consultatif municipal de cogestion, en charge des questions de politique publique inscrites dans la Constitution. Le Conseil est chargé de débattre du budget et d'élaborer une proposition de matrice budgétaire qui tiendra compte des différentes priorités identifiées lors du processus de budgétisation participative.
- **VOTE DE LA PROPOSITION DE MATRICE BUDGÉTAIRE** : la proposition de matrice budgétaire est affinée au fil des réunions et des séances plénières. Une fois prête, elle est votée par le Conseil de budgétisation participative.
- **PLAIDOYER AUPRÈS DES MEMBRES DU CONSEIL LÉGISLATIF MUNICIPAL** : cinq à sept membres du Conseil de budgétisation participative sont sélectionnés pour présenter la proposition au Conseil législatif municipal et convaincre les législateurs que la proposition reflète la volonté du peuple.
- **DÉLIBÉRATION SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT** : une fois que la matrice budgétaire globale a été approuvée et que les demandes ont été classées par ordre de priorité dans chaque microrégion, les forums régionaux commencent à étudier les projets spécifiques en détail ainsi que les questions de réaffectation des ressources. Une fois le projet présenté à la communauté, les habitants sont autorisés à prendre part au débat lancé sur le projet et à suggérer toutes les modifications qu'ils estiment opportunes. Au cours de cette réunion, un comité de suivi est élu avec pour mission de surveiller la mise en œuvre de chaque projet ou activité.

Source : Ville de Recife, Brésil, budgétisation participative, Bertelsmann Stiftung, 2011b

Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, Groupe des Nations Unies pour le développement, 2016

3.3

APPROCHES, MÉTHODES ET OUTILS POUR RENFORCER LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES POUR LES ODD



© UN Photo/Paulo Filgueiras

Les processus de mobilisation des parties prenantes ne sont pas tous identiques. Ils ont des objectifs, des périmètres de responsabilité et une portée différents, mais aussi des niveaux d'implication que l'on attend d'elles. Il est important de choisir le bon niveau d'implication des parties prenantes pour l'étape spécifique des processus de mise en œuvre et d'examen du Programme 2030.

Le tableau 2 ci-dessous présente les principaux éléments des approches couramment adoptées pour renforcer l'implication des parties prenantes dans le cadre du Programme 2030. Toutes les approches décrites sont regroupées dans quatre catégories utilisant le cadre adapté de l'IAP2.

**TABLEAU 2. DIFFÉRENTS TYPES D'IMPLICATION ET D'APPROCHES CONNEXES
POUR LE PROGRAMME 2030**

INFORMER		
OBJET	Fournir des informations équilibrées, objectives, précises et cohérentes pour aider les parties prenantes à comprendre les processus de suivi et d'examen adoptés pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans un pays donné.	
IMPLICATION	Les pouvoirs publics informeront régulièrement les parties prenantes sur les priorités des ODD, les plans de mise en œuvre, les indicateurs choisis et la compilation de données.	
APPROCHE / PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	APPROCHE	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS
OUTILS	1.1. Informations régulièrement fournies aux parties prenantes sur les plans de mise en œuvre et d'examen.	<ul style="list-style-type: none"> - Au lieu de promouvoir la participation active des parties prenantes, les pouvoirs publics souhaitent simplement qu'elles comprennent ce qu'elles font / planifient. - Les pouvoirs publics partagent des informations avec les parties prenantes à travers des listes de diffusion, des conférences téléphoniques, des réunions publiques, des bulletins d'information, des sites Web, des programmes radio et les médias.
	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches d'information. - Journées portes ouvertes. - Bulletins d'information, communiqués, circulaires. - Sites Web. - Webinaires. - Radiodiffusion. - Journal et médias officiels. 	

CONSULTER

OBJET	Obtenir des retours d'information des parties prenantes sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030, la définition des priorités des ODD, les indicateurs choisis, la compilation de données et les plans de mobilisation des parties prenantes.	
IMPLICATION	Les pouvoirs publics informeront régulièrement les parties prenantes sur la mise en œuvre du Programme 2030 et les processus de suivi et d'examen, écouteront et prendront en compte les préoccupations, et fourniront un retour d'information sur la façon dont les contributions des parties prenantes ont influé sur le résultat.	
APPROCHE / PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	APPROCHE	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS
	2.1. Consultations avec des groupes bien définis sur des propositions particulières (Parlement, populations autochtones, institutions des droits de l'homme et autres parties prenantes).	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics ont une idée précise de l'orientation politique ou du plan de mise en œuvre qu'ils souhaitent « tester » auprès de groupes bien définis. - De grands efforts sont faits afin d'entrer en relation avec les communautés marginalisées, en collaboration avec les parties prenantes. - Des consultations en ligne et sur le terrain sont entreprises, le terrain étant particulièrement utile pour ce qui est des groupes marginalisés.
	2.2. Consultations publiques en ligne ou enquêtes sur des propositions particulières pour la mise en œuvre des ODD.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics ont une idée précise de l'orientation politique ou du plan de mise en œuvre qu'ils souhaitent « tester » auprès d'un large public. - Des outils Web peuvent être utilisés.
	2.3. Réunion publique pour débattre de propositions particulières.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics ont une idée précise de l'orientation politique ou du plan de mise en œuvre qu'ils souhaitent « tester » auprès d'un large public, et entrent dans les détails. - De grands efforts sont déployés pour entrer en relation avec les communautés marginalisées, en collaboration avec les parties prenantes.
	2.4. Prise en compte des recherches existantes.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics ont commandé des recherches pertinentes ou s'appuient sur des recherches pertinentes pour éclairer leurs politiques.
OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de discussion. - Enquêtes. - Réunions internes et / ou publiques. - Webinaires. - Dialogues sur les médias sociaux. - Plateformes de discussion et de contribution en ligne. - Radiodiffusion. 	

IMPLIQUER

OBJET	Travailler directement avec les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen des processus adoptés pour le Programme 2030 afin de veiller à ce que leurs préoccupations et leurs besoins soient bien compris et pris en compte, et que leur expertise soit concrètement utilisée.	
IMPLICATION	Les pouvoirs publics mobiliseront efficacement les parties prenantes aux processus de mise en œuvre, de suivi et d'examen du Programme 2030 afin de veiller à ce que leurs préoccupations et leurs besoins soient bien compris et pris en compte, et que leur expertise soit concrètement mise à profit.	
APPROCHE / PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	APPROCHE	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS
	3.1. Consultations nationales sur la mise en œuvre des ODD ; les nouvelles propositions sont bien accueillies.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics peuvent avoir une idée de l'orientation politique ou du plan de mise en œuvre privilégiés, mais restent disposés à intégrer des suggestions complètement nouvelles. - Des consultations en ligne et sur le terrain peuvent être entreprises. - Des outils et des questionnaires en ligne peuvent être utilisés. - Des sondages délibératifs peuvent être utilisés pour produire certaines données.
	3.2. Examens parallèles des parties prenantes, qui sont considérées comme un apport efficace au processus d'examen.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics reconnaissent la valeur des parties prenantes nationales, bien organisées, capables de produire des examens parallèles efficaces et détaillés, en respectant le calendrier du processus d'examen fixé. - Les pouvoirs publics prennent en compte les conclusions de l'examen parallèle.
	3.3. Consultations ou débats à l'échelon national durant le processus d'examen, où les nouvelles propositions sont bien accueillies.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics reconnaissent la nécessité de mener un débat sérieux et à grande échelle avec les parties prenantes. - De grands efforts sont déployés pour entrer en relation avec les communautés marginalisées, en collaboration avec les parties prenantes. - Des fonds sont mis à disposition pour soutenir la participation. - Les documents sont traduits dans différentes langues.
	3.4. Les représentants des parties prenantes sont intégrés dans la délégation nationale au FPHN.	<ul style="list-style-type: none"> - Un processus de sélection transparent est mis en place. - Des fonds de soutien sont mis à disposition. - Les représentants sont autorisés à assister aux réunions des délégations.
	3.5. Les parties prenantes sont intégrées dans l'élaboration des indicateurs des ODD et dans la compilation des données à l'échelon national.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics disposent d'un organisme spécifique pour transposer les indicateurs mondiaux des ODD à l'échelon national. - Les pouvoirs publics reconnaissent ce que peuvent apporter les parties prenantes pour recueillir les données.
	3.6. Les parties prenantes sont des partenaires de prestation de services pour le Programme 2030.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics reconnaissent et apprécient à sa juste valeur la vaste expérience des parties prenantes, en particulier des organisations de la société civile, dans leur action auprès des secteurs vulnérables de la société. - Les pouvoirs publics passent des contrats avec les parties prenantes pour réaliser des projets précis dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.
OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Scrutin délibératif. - Demandes de recommandations et de propositions. - Ateliers. - Forums. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication de données. - Webinaires. - Dialogues sur les médias sociaux. - Plateformes de discussion et de contribution en ligne.

COLLABORER

OBJET	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un partenariat avec les parties prenantes en matière de prise de décision concernant la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030. - Veiller à ce que les parties prenantes disposent des outils pour contribuer activement à l'élaboration et à l'orientation des processus de mise en œuvre, de suivi et d'examen du Programme 2030. 	
IMPLICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics sollicitent et intègrent les recommandations des parties prenantes au moment de formuler et de mettre en œuvre le Programme 2030 et les processus de suivi et d'examen dans toute la mesure du possible. - Les pouvoirs publics appliquent les décisions communes, en reconnaissant à sa juste valeur le rôle des parties prenantes. 	
APPROCHE / PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	APPROCHE	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS
	4.1. Les Comités nationaux de coordination des ODD / Commissions nationales sur le développement durable intègrent sur la durée et de façon efficace la participation active des parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics reconnaissent la nécessité d'une implication efficace et sur la durée des parties prenantes, au niveau de la coordination. - Des fonds peuvent être mis à disposition pour appuyer l'implication des parties prenantes dans ces comités. - Les mesures envisagées sont débattues au sein de ces comités, ce qui garantit l'échange avec les parties prenantes concernées. - Les comités peuvent chercher des moyens innovants pour assurer la participation des groupes marginalisés dans le processus global.
	4.2. Les alliances multipartites / les groupes de travail thématiques actifs sur des ODD particuliers sont soutenus par les pouvoirs publics.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics reconnaissent la nécessité d'une implication efficace et sur la durée des parties prenantes, au niveau des ODD. - Des fonds peuvent être mis à disposition pour appuyer le fonctionnement de ces alliances / groupes de travail, et la participation des parties prenantes.
	4.3. Les parties prenantes sont impliquées dans un processus de stratégie nationale de développement conforme aux ODD.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics reconnaissent la nécessité d'une implication efficace et sur la durée des parties prenantes dans les processus de planification des politiques. - Les documents et les informations sont fournis bien à l'avance et traduits, le cas échéant.
	4.4. Des réunions publiques sont organisées (suivant le mode, par exemple, de la Réunion publique du XXI^e siècle).	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics s'impliquent fortement dans une approche participative et travaillent avec un grand nombre de personnes dans le cadre d'un processus démocratique délibératif autour d'ODD donnés.
	4.5 Les OSC sont mobilisées en vue de décider en commun des interventions adéquates dans les différentes parties du pays.	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouvoirs publics reconnaissent et apprécient à sa juste valeur la vaste expérience des parties prenantes, en particulier des organisations de la société civile dans leur action auprès des secteurs vulnérables de la société.
OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> - Organes directeurs ou consultatifs. - Groupes de travail. - Planification conjointe et projets partagés. - Comités permanents ou spéciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de forums pour trouver un consensus et prendre des décisions. - Formation et renforcement des capacités pour soutenir l'action commune.

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES À L'ÉCHELON NATIONAL

3.4



Si « les grands groupes et les autres parties prenantes » sont le principal cadre utilisé à l'échelon mondial, il peut être bon de les cartographier afin de les mobiliser à l'échelon national et mieux faire correspondre les réalités nationales et locales.

Une liste des neuf **grands groupes** d'interlocuteurs, tels qu'identifiés dans Action 21, ainsi que d'autres parties prenantes concernées et mentionnées dans le Programme 2030, Action 21 et Rio+20, figure au chapitre 2.

En outre, aux échelons national et infranational, une cartographie particulière est nécessaire pour tenir compte des spécificités, identifier les groupes les plus vulnérables et veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte. Ce sera important de cartographier les grands groupes et les autres parties prenantes de l'ensemble du pays, et pas uniquement ceux de la capitale. Le principe de ne pas faire de laissés-pour-compte suppose de ne pas se limiter aux parties prenantes bien connues disposant de bureaux dans la capitale. Cela implique également de cibler les personnes et les **groupes les plus souvent laissés pour compte** :

LES PERSONNES CONFRONTÉES À LA PAUVRETÉ

LES MINORITÉS EN SITUATION D'EXCLUSION SOCIALE (ETHNIQUES, RELIGIEUSES, LINGUISTIQUES)

LES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELS, TRANSGENRES ET INTERSEXES (LGBTI)

LES MOUVEMENTS SOCIAUX

LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL

Si la cartographie des parties prenantes doit être menée à l'échelon national, cette section fournit néanmoins quelques coordonnées de grands groupes et d'autres parties prenantes à l'échelon mondial.

GRANDS GROUPES ET AUTRES PARTIES PRENANTES (ÉCHELON MONDIAL):

Bien que les grands groupes ne s'organisent pas forcément à l'échelon national, ils peuvent aider à recenser leurs membres actifs dans le cadre du Programme 2030 partout dans le monde.

Vous trouverez [ici](#) les contacts des partenaires organisateurs mondiaux et des responsables de la coordination des grands groupes et des autres parties prenantes

AUTRES PARTIES PRENANTES NATIONALES⁷

Il est recommandé de dresser une cartographie plus large des parties prenantes, en se concentrant notamment sur celles qui pourraient être laissées pour compte. La liste ci-dessous, bien que non exhaustive, fournit des informations sur les principaux réseaux mondiaux représentés dans des centaines de pays. Cela peut s'avérer utile pour communiquer et adapter les approches à l'échelon national.



PARTIES PRENANTES DE L'ÉDUCATION ET DU MILIEU UNIVERSITAIRE

- [L'Initiative des établissements d'enseignement supérieur en faveur du développement durable \(HESI\)](#) est un partenariat entre le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'UNESCO, ONU Environnement, l'initiative des Principes pour une éducation au management responsable du Pacte mondial des Nations Unies, l'Université des Nations Unies (UNU), la CNUCED, ONU-HABITAT et l'UNITAR, visant à soutenir, partager et souligner le travail des établissements d'enseignement supérieur en vue de mettre en œuvre le Programme 2030. Plus de 300 universités sont impliquées dans l'initiative mondiale.
- Le [Réseau des solutions pour le développement durable \(SDSN\)](#) est un réseau mondial d'universités, de centres de recherche et d'autres institutions du savoir. Les membres sont organisés autour de SDSN nationaux ou régionaux pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030, promouvoir les initiatives de solutions et renforcer l'éducation au développement durable.
- [Voix du Sud sur les objectifs internationaux en matière de développement de l'après objectifs du Millénaire pour le développement](#) (Voix du Sud) est un réseau de plus de 50 groupes de réflexion d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Consultez [la liste des membres à l'échelon national](#).
- [L'Initiative Think Tank](#) est un programme visant à renforcer les capacités des instituts indépendants de recherche sur les politiques dans les pays en développement. Elle compte parmi ses membres 43 groupes de réflexion dans 20 pays d'Amérique latine, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud. Consultez la [liste de membres](#).

⁷ Liens consultés en août 2019.

GROUPES CONFESSIONNELS

Le réseau mondial [Religions pour la paix](#) comprend un Conseil mondial de grands chefs religieux de toutes les régions du monde, plus de soixante-dix organismes interreligieux nationaux et quatre régionaux, ainsi que le Réseau mondial des femmes de la foi et le Réseau mondial des jeunes. Découvrez [où ils sont actifs](#).



FONDATEURS ET ORGANISATIONS PHILANTHROPIQUES PRIVÉES

- [La plateforme de philanthropie des ODD](#) est issue d'une collaboration entre la philanthropie et la communauté internationale du développement au sens large. L'objectif est de permettre des partenariats sur le développement mondial alors que le monde passe des OMD aux ODD. Une liste des fondations philanthropiques impliquées est consultable [ici](#).
- La vocation du [Réseau mondial des fondations œuvrant pour le développement \(netFWD\)](#) de l'OCDE consiste à optimiser et à accélérer l'incidence de la philanthropie sur le développement grâce à la mise en commun de données d'expérience, aux enseignements tirés, à l'influence des politiques et au développement de partenariats innovants. Découvrez leurs [membres et associés](#).

PERSONNES AGÉES

- Le Groupe des parties prenantes sur le vieillissement a été créé en 2013 par les principaux réseaux mondiaux et nationaux sur le vieillissement, en vue de faire entendre la voix et les intérêts des personnes âgées dans le Programme 2030 et ses ODD. Son [site Web](#) contient les coordonnées des organisations concernées dans différents pays.
- [HelpAge International](#) est un réseau mondial d'organisations travaillant avec et pour les personnes âgées. Voir [où elles sont actives](#).
- [La Fédération Internationale du Vieillissement](#) est une organisation internationale qui repose sur ses adhérents, qui s'attache à veiller à ce que les droits et les choix des personnes âgées soient à la fois protégés et respectés. Consultez la [liste des membres](#).
- International Longevity Centre Global Alliance est un consortium visant à aider les sociétés à traiter la longévité et le vieillissement de la population de façon positive et productive. L'alliance compte des membres dans près de 20 pays. Consultez la [liste des membres](#).
- [Le Réseau international de prévention de la maltraitance des personnes âgées](#) est une coalition mondiale, comptant des membres dans le monde entier, se consacrant à la prévention globale de la maltraitance des personnes âgées. Consultez la liste de leurs [représentants à l'échelon national](#).





MIGRANTS ET LEURS FAMILLES

- Le [Réseau migration et développement de la société civile](#) rassemble de nombreuses organisations travaillant sur des questions connexes et compte des membres à l'échelon national. Consultez [leurs réseaux régionaux](#) pour prendre connaissance des membres nationaux.
- La [Plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers](#) est un réseau de personnes et d'organisations dans 32 pays (principalement en Europe) œuvrant à garantir la justice sociale et les droits de l'homme des sans-papiers. Consultez la [page des membres](#).

PARLEMENTS

Vous trouverez [ici](#) des informations sur le rôle du Parlement dans la mise en œuvre des ODD.



PERSONNES HANDICAPÉES

- L'[International Disability Alliance](#) est une alliance de huit organisations mondiales et six organisations régionales de personnes handicapées, plaidant pour un cadre mondial à caractère plus inclusif à l'égard des personnes handicapées et de leurs organisations. Elles œuvrent à ce que le Programme 2030 et les ODD soient inclusifs. Consultez la [page des membres](#).
- Le [Consortium international pour le handicap et le développement](#) est un consortium mondial d'ONG spécialisées dans le handicap et le développement, d'ONG d'activités de développement et d'organisations de personnes handicapées classiques, soutenant les activités liées au handicap et au développement dans plus de 100 pays à travers le monde.
- L'[Organisation mondiale des personnes handicapées](#) s'attache à protéger les droits des personnes handicapées et à promouvoir leur pleine participation à la société, dans des conditions d'égalité. Elle est représentée par des membres actifs d'organisations nationales de personnes handicapées dans plus de 130 pays. Consultez la [page des membres](#).

ASSOCIATIONS DE BÉNÉVOLES



- Le [Forum international du bénévolat pour le développement \(Forum\)](#) est un réseau mondial d'organisations impliquées dans le bénévolat international et promouvant les valeurs du bénévolat pour le développement à travers l'engagement politique, l'apprentissage mutuel et le partage des bonnes pratiques et des pratiques innovantes. Consultez la [liste des membres](#).
- La [Volunteer Groups Alliance](#) entend soutenir une intégration plus systématique du bénévolat comme facteur favorable à la mise en œuvre du Programme 2030. Consultez la [liste des membres](#), ou contactez-les pour trouver les groupes concernés dans votre pays.
- L'[Association internationale pour le bénévolat](#) est un réseau mondial de leaders du bénévolat, d'ONG, d'entreprises et de centres de bénévolat, convaincus que les bénévoles peuvent apporter une contribution stratégique importante en vue de régler les problèmes prioritaires de la planète.



D'AUTRES PARTIES PRENANTES ACTIVES DANS DES DOMAINES RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Le terme « autres parties prenantes » comprend les « acteurs du développement durable ». Les réseaux ci-dessous ne représentent pas un seul groupe d'intérêt – ils comptent des membres travaillant sur de nombreuses questions, toutes liées au développement durable, partout dans le monde, et sont donc des parties prenantes importantes du processus. Compte tenu de leur large composition, ils constituent également d'excellentes ressources pour cartographier les parties prenantes.

- [Réseau action climat international](#) est un réseau mondial de plus de 1 300 ONG dans plus de 120 pays dont le but est d'inciter les gouvernements et les citoyens à prendre des mesures pour ramener l'impact des activités humaines sur le climat à des niveaux écologiquement durables. Consultez la [liste des membres](#).
- [Action mondiale contre la pauvreté \(AMCP\)](#) est un mouvement mondial de la société civile appelant à mettre fin à la pauvreté et aux inégalités, formant des coalitions nationales dans plus de 100 pays et une coordination régionale en Afrique, en Asie, en Amérique latine et les Caraïbes et en Europe. Consultez la [liste des membres](#).
- [Forus](#), anciennement connu sous le nom de Forum international des plateformes nationales d'ONG, est un réseau de plateformes nationales d'ONG et de coalitions régionales des cinq continents contribuant au développement, à la paix, à la démocratie, à la durabilité et à la justice. Consultez la [liste des membres](#).
- [Social Watch](#) est un réseau international d'organisations de citoyens luttant pour éliminer la pauvreté et ses causes, mettre fin à toute forme de discrimination et de racisme, assurer une distribution équitable des richesses et faire appliquer les droits de l'homme. Consultez la [liste des membres](#).
- [Le Partenariat mondial pour les données du développement durable](#) est un partenariat des pouvoirs publics, d'organisations internationales, d'entreprises, de groupes de la société civile et de statisticiens et spécialistes de la gestion des données représentant tous les secteurs sociaux et toutes les régions du monde. Le Partenariat peut fournir des contacts, des outils pratiques et des conseils sur la façon de rassembler les parties prenantes pour résoudre les problèmes liés aux données. Consultez la [liste des membres](#).
- [Together 2030](#) est une initiative mondiale de la société civile encourageant la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 à l'échelon national. Consultez [la liste de 691 organisations](#) de plus de 100 pays, membres de Together 2030.

- Le **Groupe des organisations de la société civile pour le financement du développement** est une plateforme ouverte de la société civile, dont le seul critère d'adhésion est la représentation d'une organisation de la société civile d'intérêt public. Il s'agit d'une liste virtuelle ouverte contenant plus de 800 organisations (avec plus de 950 membres individuels).
- **Action for Sustainable Development (A4SD)** est une plateforme mondiale de la société civile souhaitant s'impliquer dans le Programme 2030. Elle met l'accent sur les solutions innovantes, le contrôle et la reddition de comptes, les politiques générales et les actions de plaidoyer et la mobilisation du public. A4SD a également dirigé le « Partenariat pour ne pas faire de laissés-pour-compte », qui a mené 30 échanges à l'échelon national avec des partenaires de la société civile partout dans le monde, pour contribuer à impliquer dans les ODD les communautés les plus marginalisées et exclues.

LES GROUPES LES PLUS SOUVENT LAISSÉS POUR COMPTE

En s'engageant à réaliser le Programme 2030, les États Membres ont reconnu que la dignité de toutes les personnes est fondamentale, et que les objectifs et les cibles doivent être réalisés pour toutes les nations, tous les peuples et tous les segments de la société. Les États se sont efforcés d'atteindre en premier lieu les personnes les plus défavorisées. C'est néanmoins plus facile à dire qu'à faire et cela requiert une idée précise des populations cibles à l'échelon national.

Or, les données ventilées requises pour prendre en compte l'ensemble des groupes vulnérables ne sont pas toujours disponibles. Si le Programme 2030 et les indicateurs des ODD sont ambitieux et s'engagent explicitement à ventiler les données, nombre de bureaux nationaux de statistique ne disposent pas, à l'échelon du pays, de la capacité voulue pour compiler des données aussi détaillées. C'est la raison pour laquelle à l'heure actuelle les données de nombreux indicateurs du Programme 2030, dans de nombreux pays, ne peuvent toujours pas éclairer sur la situation spécifique des migrants, réfugiés, personnes âgées, personnes handicapées, minorités et peuples autochtones.

Ce qui caractérise ces groupes vulnérables, c'est qu'ils sont souvent moins organisés et plus difficiles à identifier et à atteindre. Il est donc essentiel que les pouvoirs publics prennent des mesures concertées pour les localiser, en :

Œuvrant avec les bureaux nationaux de statistique pour identifier les groupes concernés dans un pays donné ;

Évaluant les défis susceptibles d'empêcher leur implication dans les processus de mise en œuvre et d'examen et en proposant des solutions pertinentes ;

Travaillant avec d'autres administrations publiques pour identifier les organisations concernées représentant les intérêts de ces groupes ;

Allant vers les organisations et les groupes susceptibles d'avoir des contacts avec les groupes concernés (voir la liste fournie ci-dessus).

⁸ De plus amples informations sur les ODD sont disponibles ici : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

Un petit nombre de **groupes traditionnellement vulnérables** disposent de réseaux mondiaux (voir ci-dessous) pouvant contribuer à identifier les groupes concernés dans un pays donné. Identifier ces groupes à l'échelon national requiert néanmoins une très bonne connaissance du pays et des acteurs locaux pour veiller à ce qu'ils ne soient pas laissés pour compte.

LES PERSONNES CONFRONTÉES À LA PAUVRETÉ

En Europe, le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) est constitué de réseaux nationaux, régionaux et locaux, actifs dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il entend faire participer et autonomiser les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Consultez la [liste de membres](#).

LES MINORITÉS EN SITUATION D'EXCLUSION SOCIALE (ETHNIQUES, RELIGIEUSES, LINGUISTIQUES)

Des liens vers des organisations travaillant avec les communautés roms dans les pays européens sont disponibles [ici](#), et Dalits en Asie du Sud-Est [ici](#). Vous y trouverez des informations sur les minorités dans votre pays en consultant la [base de données mondiale de Minority Rights International](#).

LES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELS, TRANSGENRES ET INTERSEXES (LGBTI)

L'[Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes](#) est une fédération mondiale de 1 500 organisations membres issues de 150 pays et militant pour les droits des lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexes. Consultez [leurs bureaux régionaux](#) où vous trouverez des contacts à l'échelon des pays.

LES MOUVEMENTS SOCIAUX

Les mouvements sociaux sont un type d'action collective. Il s'agit de grands groupes, parfois informels, de personnes ou d'organisations s'attachant à des questions politiques ou sociales particulières. En d'autres termes, ils sont porteurs de changements sociaux, luttent pour certains changements sociaux ou reviennent sur des changements sociaux. Un bon exemple de grand mouvement social est [La Via Campesina](#), un mouvement international rassemblant des millions de paysans, de petits et moyens exploitants agricoles, de sans-terre, de femmes exploitantes agricoles, de populations autochtones, de migrants et de travailleurs agricoles du monde entier. Consultez la [liste des membres](#).

LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL

[Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing \(WIEGO\)](#) est un réseau mondial visant à garantir des moyens de subsistance aux travailleurs pauvres de l'économie informelle, en particulier des femmes. Consultez la [liste](#) de leurs membres institutionnels.

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Un plan de mobilisation des parties prenantes peut être utilisé, entre autres choses pour : définir l'objectif stratégique des consultations ; mettre en place un processus pour identifier les parties prenantes à consulter ; les moyens ; les techniques et les méthodes de consultation (ateliers en face-à-face, plateformes en ligne, groupes de discussion, observations écrites) ; et la façon dont le processus de consultation sera documenté.

Une réflexion pourrait être menée tout au long du processus sur la manière d'appuyer la compilation d'information par les parties prenantes concernées et la façon dont ces contributions seront prises en compte dans les politiques publiques relatives à la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030 aux échelons national et infranational.

Les mesures de sensibilisation englobent une série d'activités comme la vulgarisation et la traduction des ODD dans les langues locales et l'intégration des ODD dans les programmes d'enseignement scolaire et universitaire.

Parmi les questions qui pourraient être posées, citons :

QUELS SONT LES MÉCANISMES ET LES PLATEFORMES DONT DISPOSENT LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ POUR CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES ODD ?

QUI PEUT PARTICIPER ? EXISTE-T-IL DES ORGANISATIONS FAÎTIÈRES À CONSULTER OU FAUDRAIT-IL CRÉER DES PROCESSUS DE CONSULTATION CIBLÉS EN L'ABSENCE D'ORGANES OU DE FORUMS MULTIPARTITES ?

QUELLE EST LA COMBINAISON SOUHAITÉE ENTRE LES OPTIONS DE PARTICIPATION EN FACE-À-FACE ET EN LIGNE ?

COMMENT LES POUVOIRS PUBLICS PRENNENT-IL EN COMPTE LES POINTS DE VUE DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES AU MOMENT D'ÉLABORER LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2030 ?

QUELS PARTENARIATS, Y COMPRIS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ, ONT-ILS ÉTÉ MIS EN PLACE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ?

Vous trouverez ci-dessous un schéma détaillé décrivant les différentes composantes d'une stratégie de mobilisation des parties prenantes. L'annexe 1 présente quelques modèles pouvant être adaptés aux réalités et aux objectifs nationaux.

1. PROPOSER DE GRANDES ORIENTATIONS POUR LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Proposer de grandes orientations permettra de clarifier les objectifs à réaliser grâce à la mobilisation des parties prenantes en vue de mettre en œuvre et assurer le suivi du Programme 2030. Les questions suivantes peuvent aider à définir les grandes orientations :

- Quelle est la priorité en matière de mobilisation des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre et d'examen ? Répondre aux pressions extérieures ? Élaborer des propositions stratégiques ? Gagner en légitimité ? Favoriser l'adhésion ? Ne pas faire de laissés-pour-compte ? Chercher de nouvelles idées ?
- Sur quels principes la stratégie de mobilisation des parties prenantes reposera-t-elle ? Ces principes doivent guider les activités et fixer les normes permettant d'établir des relations de travail cohérentes, ouvertes et respectueuses avec les parties prenantes.

2. JUSTIFICATION DE LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES - QUI Y GAGNE ET QUE GAGNE-T-ON ?

Préciser les bénéfices escomptés de la mobilisation des parties prenantes en répondant aux questions suivantes :

- Quels bénéfices les autorités publiques escomptent-elles de cette mobilisation ?
- Quels bénéfices les parties prenantes escomptent-elles de cette mobilisation ?
- De quelle façon la mobilisation des parties prenantes va-t-elle renforcer la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 dans votre pays ?

3. QUI DEVRAIT ÊTRE IMPLIQUÉ ?

Établir une cartographie des parties prenantes doit faire partie de la stratégie. Vous trouverez à l'annexe 2 du présent document une proposition de plan type.

4. COMMENT LES MOBILISER ?

Définir les différentes formes et modalités de mobilisation en tenant compte des priorités et des objectifs identifiés. Consultez le chapitre 3 pour les approches proposées.

Les questions ci-dessous peuvent aider en vue de planifier la communication :

- Quelle est la méthode de communication la plus adaptée à ces groupes ? Des lettres ? Des appels téléphoniques ? Des courriels ? Une invitation permanente à une réunion ?
- Quelles sont les ressources (humaines, financières) disponibles pour établir la communication ?

5. QUELS SONT LES DÉFIS QUI SE PRÉSENTENT ET COMMENT LES SURMONTER?

La mobilisation des parties prenantes comportera des défis propres à chaque pays et sera fonction du contexte. Il est important d'établir une liste de ces défis et d'envisager les stratégies pour les relever comme faisant intégralement partie de la planification de la stratégie des parties prenantes.

6. QUELS SONT LES RÉSULTATS, LES PRODUITS ET LES ACTIVITÉS PRÉVUS?

Après avoir défini l'approche globale, il est important de disposer de résultats, de produits et d'activités clairs pour la stratégie de mobilisation des parties prenantes en vue d'appuyer la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030.

7. QUELLES SONT LES RESSOURCES NÉCESSAIRES ?

Les ressources humaines et financières requises pour mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des parties prenantes varieront en fonction du niveau d'implication envisagé, du nombre de parties prenantes à intégrer, du nombre de réunions prévues et du nombre de langues dans lesquelles les documents devront être traduits. **L'annexe I** présente un modèle de budget.

8. CALENDRIER

Un calendrier clair est essentiel pour un processus de mobilisation efficace des parties prenantes. Il doit être largement partagé avec les parties prenantes afin de permettre une planification et une gestion appropriées des attentes. L'annexe II présente un modèle de calendrier.

9. TENIR UN REGISTRE DU PROCESSUS

Il est important de tenir un registre du processus entrepris pour mobiliser les parties prenantes en matière de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, y compris les examens nationaux volontaires pour soutenir l'apprentissage par les pairs et faciliter la gestion des connaissances.

10. ÉVALUER LE PROCESSUS

Une évaluation du processus permettra d'examiner les approches, d'identifier les lacunes et les défis et de convenir des prochaines étapes. Cela peut également contribuer à établir un climat de confiance et à l'apprentissage par les pairs.

3.6

RELEVER LES DÉFIS RELATIFS AU RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION AUX EXAMENS NATIONAUX CONCERNANT LES PROGRÈS RÉALISÉS SUR LES ODD

La plupart des **défis potentiels** peuvent être regroupés en quatre catégories, à savoir :

1. LES PARTIES PRENANTES SONT DIFFICILES À ATTEINDRE

DÉFIS

Il est souvent **difficile d'atteindre les groupes les plus marginalisés.**

La plupart des **grands groupes ne sont pas organisés au niveau national.**

SOLUTIONS POSSIBLES

- Aller vers eux à travers les réseaux nationaux, notamment les OSC, les associations de maires et d'entreprises.

- Aller vers eux à travers les réseaux mondiaux / régionaux.

- Identifier l'obstacle considéré et trouver une solution adaptée – trouver la façon d'impliquer les personnes dans leur quartier ou leur langue.

- Donner à un membre du personnel la responsabilité particulière de mobiliser les parties prenantes.

- Consulter les réseaux nationaux pour un complément d'information.

- Contacter directement les partenaires organisant les grands groupes et les autres parties prenantes (voir le lien au **chapitre 3**).

- Consulter les autres réseaux proposés au **chapitre 3**.

Qui devrait participer ?

L'appropriation des processus participatifs par les élites est un problème reconnu auquel les représentants des pouvoirs publics devraient être attentifs. Les voix des plus pauvres sont souvent ignorées, en raison de l'accent mis sur les ONG plutôt que sur les personnes.

- Collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies pour identifier les groupes concernés.
- Utiliser les outils de cartographie des parties prenantes pour identifier qui doit vraiment participer (voir annexe 3).
- Fixer des quotas pour la participation des différentes parties prenantes, assurer une représentation régionale et thématique.

Réticence à participer

de la part de certains groupes de parties prenantes. Cette réticence peut s'expliquer par leur exclusion de longue date, du fait de la méfiance à l'égard des pouvoirs publics et de l'autorité, des processus mondiaux, ou simplement parce qu'elles n'ont pas le temps de s'impliquer car elles doivent gagner de l'argent pour nourrir la famille (ce qui est particulièrement vrai pour les personnes confrontées à la pauvreté).

- Présenter un plan de mobilisation cohérent, avec des intentions, un calendrier et un appui clairs. Si les parties prenantes voient que le plan de mobilisation est réalisable, elles seront mieux disposées à participer.
- Donner à un membre du personnel la responsabilité particulière de mobiliser les parties prenantes.
- Prendre le temps d'expliquer l'importance du Programme 2030 à l'échelon national, et les effets qu'il peut avoir sur des parties prenantes données. Si les groupes comprennent l'incidence qu'il peut avoir sur leurs collectivités, ils seront plus enclins à participer.

L'absence de documents

d'identité peut empêcher les personnes confrontées à la pauvreté de participer.

- C'est un problème politique plus large, mais ce processus spécifique pourrait permettre de déroger à l'obligation de disposer de tel ou tel document.

2. LA MOBILISATION EXIGE BEAUCOUP DE RESSOURCES

DÉFIS

Une implication et une participation efficaces ont un prix et sont chronophages. De nombreuses parties prenantes, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, ne sont pas en mesure de s'impliquer humainement et financièrement.

SOLUTIONS POSSIBLES

- Faciliter la mobilisation des parties prenantes, en garantissant différents niveaux d'implication. Si le processus de mobilisation implique les autorités locales, certaines parties prenantes pourraient participer à cet échelon.
- En fonction de leurs niveaux de mobilisation antérieurs, les parties prenantes peuvent avoir besoin de renforcer leurs capacités et d'être sensibilisées sur le Programme 2030 pour participer efficacement.
- Des possibilités de mobilisation en ligne pourraient être proposées, afin de permettre à ceux qui n'ont pas le temps d'être présents physiquement aux réunions d'y participer.

- Des fonds devraient être alloués pour les déplacements et l'hébergement, afin de faciliter l'intégration des parties prenantes.

- L'organisation de réunions ou de consultations en dehors des heures de travail pourrait faciliter la participation des parties prenantes.

Les **besoins linguistiques** des différentes collectivités (en particulier des minorités socialement exclues) requièrent souvent la traduction de documents et l'interprétation lors des réunions.

- Allouer des fonds à la traduction et à l'interprétation.

- Collaborer avec un des membres du groupe de parties prenantes concernées à même d'interpréter et de traduire pour sa collectivité.

Utiliser des **contributions diverses** et contradictoires des parties prenantes.

- Réfléchir aux problématiques pertinentes avant la réunion, et à la manière de gérer et de répondre aux questions spéciales qui sont soulevées.

- Permettre aux participants de voter sur différentes propositions pour définir les niveaux de consensus.

Il est difficile et coûteux de **mobiliser des parties prenantes extérieures à la capitale**, *a fortiori* lorsque les transports ou l'accès sont difficiles.

- Admettre que c'est nécessaire et allouer des ressources en conséquence.

- Organiser la participation à l'échelon local.

3. GARANTIR UNE MOBILISATION ET UNE PARTICIPATION EFFICACES DES PARTIES PRENANTES EST DIFFICILE ET REQUIERT DES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES

DÉFIS

Si l'**objet** de la mobilisation des parties prenantes **n'est pas clair**, les activités seront confuses.

SOLUTIONS POSSIBLES

- Définir l'objet de la mobilisation bien à l'avance et veiller à ce que toutes les parties prenantes le comprennent.

- Impliquer les parties prenantes dans la définition de l'objet de la mobilisation dans le processus d'examen.

Volonté de participer de façon plus approfondie et efficace **qu'il n'est possible** / prévu. Lorsque les attentes des parties prenantes ne sont pas satisfaites, cela peut aboutir à de la colère, de la frustration ou de la dérision.

- Gérer les attentes dès le départ – clarifier les niveaux d'implication, le rôle des participants aux différentes étapes du processus et la manière d'intégrer leur contribution.

Une **participation symbolique, théorique**, peut en réalité avoir des effets négatifs, en dépossédant les personnes des moyens d'action et en la transformant en un exercice d'écoute désincarné plutôt qu'en un processus de participation efficace.

Défaut de compétences pour efficacement impliquer les parties prenantes et modérer les réunions concernées.

Manque de temps – les calendriers imposés ne permettent pas le niveau souhaité de mobilisation et de consultation.

Les personnes confrontées à la pauvreté et les groupes exclus socialement sont susceptibles d'avoir un **faible taux d'alphabétisation**, même dans leur propre langue.

Il est possible que les plus exclus et discriminés **ne disposent pas de la formation**, de l'expertise et de la confiance nécessaires **pour participer efficacement** à l'examen et à la mise en œuvre du Programme 2030.

- Gérer les attentes – être clair sur les niveaux d'implication aux différentes étapes du processus.

- Utiliser les quatre niveaux d'implication aux différentes étapes du processus.

- Veiller à ce que les décideurs s'engagent à l'avance à faire apparaître les contributions des parties prenantes dans les décisions et à concevoir des mécanismes pour ce faire.

- Assurer un retour d'information aux parties prenantes.

- Recruter du personnel ayant une expérience de travail directe pour ou avec les groupes de parties prenantes concernées.

- Lors de la phase de planification, identifier les compétences disponibles et les compétences requises pour les étapes à venir.

- Organiser des formations pour les membres du personnel existants.

- Planifier très tôt pour garantir un maximum de temps à la mobilisation des parties prenantes.

- Gérer les attentes dès le départ – clarifier les niveaux d'implication, le rôle des participants aux différentes étapes du processus et la façon dont leur contribution sera intégrée.

- Concevoir le processus de mobilisation des parties prenantes avec une idée précise des échéances.

- Ne pas se fier uniquement aux documents écrits.

- L'organisation des discussions doit s'appuyer sur des outils d'apprentissage visuels.

- Veiller à ce qu'un interprète facilite les échanges et enregistre les questions.

- Pour garantir d'intenses débats et des idées novatrices, il conviendra peut-être de faire appel à des facilitateurs expérimentés.

- En fonction de leurs niveaux de mobilisation antérieurs, les parties prenantes peuvent avoir besoin de renforcer leurs capacités concernant le Programme 2030 afin de participer efficacement.

- Partager à l'avance tous les documents pertinents.

- Entreprendre une campagne de communication en utilisant plusieurs méthodes de mobilisation.

Les personnes et les groupes peuvent **se démotiver**, surtout s'ils ne voient pas les résultats de leurs contributions utilisés de manière efficace.

Il est **difficile de savoir ce dont les parties prenantes ont besoin** pour rendre possible leur participation, et quelles contributions elles peuvent apporter.

-
- Élaborer et financer une stratégie à long terme.
 - Mobiliser les parties prenantes dès le début pour renforcer l'appropriation.
 - Les tenir régulièrement informées.
-

-
- Reconnaître les défis communs associés à la participation.
 - Effectuer des recherches sur le Web sur une partie prenante donnée.
 - Envoyer des questionnaires aux parties prenantes pour définir leurs besoins et leurs contributions possibles.
 - Organiser une réunion de présentation pour débattre des besoins des parties prenantes et des contributions possibles.
-

4. MOBILISER UN SOUTIEN POLITIQUE DE HAUT NIVEAU POUR IMPLIQUER LES GRANDS GROUPES ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES DANS LES PROCESSUS D'EXAMEN PEUT S'AVÉRER DIFFICILE

DÉFIS

Les décideurs (ministres, hauts fonctionnaires) **ne voient pas l'intérêt** de mobiliser les parties prenantes dans les processus d'examen, y compris les ENV.

SOLUTIONS POSSIBLES

- Plaider en faveur de l'implication des parties prenantes de façon claire et succincte, en soulignant l'engagement du Programme 2030 à promouvoir la mobilisation et ses avantages possibles.
 - Présenter aux décideurs une idée claire de la façon dont la mobilisation des parties prenantes peut fonctionner dans le contexte de la mise en œuvre des ODD du pays – mettre en avant la cartographie des parties prenantes et leur implication.
 - Veiller à présenter des exemples d'autres pays ayant réussi à mobiliser les grands groupes et les autres parties prenantes dans le Programme 2030, y compris les ENV.
 - Veiller à ce que les décideurs concernés soient en contact avec des parties prenantes capables de démontrer leur valeur ajoutée au processus de suivi et d'examen.
-

CONCEVOIR UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES POUR LES EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES

Les ENV font partie intégrante du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et, en ce sens, doivent appliquer les principes acceptés d'ouverture, d'inclusivité, de participation et de transparence pour tous. Les ENV offrent également l'occasion de rendre compte de la manière dont les parties prenantes sont impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 dans un pays donné.

Pour les pays prenant part aux ENV présentés lors du FPHN, l'implication des parties prenantes dans le processus préparatoire est largement reconnue comme un élément indispensable convenu dans le Programme 2030. Un manuel, régulièrement actualisé, a été élaboré par le Département des affaires économiques et sociales pour aider les pays dans leurs processus préparatoires de l'ENV⁹.

Un plan de mobilisation des parties prenantes peut être utilisé, entre autres choses pour : définir l'objectif stratégique des consultations ; mettre en place un processus pour identifier les parties prenantes à consulter ; les moyens ; les techniques et les méthodes de consultation (ateliers en face-à-face, plateformes en ligne, groupes de discussion, observations

écrites) ; et la façon dont le processus de consultation sera documenté.

Tout au long du processus, il convient de réfléchir à la façon dont les parties prenantes concernées peuvent être soutenues en vue de recueillir des informations et comment leurs contributions seront reflétées dans le rapport final, mais aussi à la manière dont l'implication continue des parties prenantes sera prise en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030. Parmi les activités potentielles figurent le contact avec les organes législatifs, le public, la société civile et le secteur privé et la communication des points d'entrée pour la participation des parties prenantes à la préparation de l'ENV et à la mise en œuvre du Programme 2030.

En outre, des efforts peuvent être déployés pour identifier des voix représentatives des groupes marginalisés et leur permettre de participer efficacement au processus. Pour ce qui est de la sensibilisation, elle comporte une série d'activités telles que la simplification et la traduction des ODD dans les langues locales, ainsi que leur intégration dans les programmes d'enseignement scolaires et universitaires.

⁹ Pour en savoir plus : <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>

Les questions suivantes peuvent être envisagées :

QUELS SONT LES MÉCANISMES ET LES PLATEFORMES DISPONIBLES PERMETTANT LA CONTRIBUTION DES PARTIES PRENANTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ À L'ENV ET À LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ?

QUI PEUT PARTICIPER ? EXISTE-T-IL DES ORGANISATIONS FAÏTIÈRES À CONSULTER OU FAUDRAIT-IL CRÉER DES PROCESSUS DE CONSULTATION CIBLÉS EN L'ABSENCE D'ORGANES OU DE FORUMS MULTIPARTITES ?

QUELLE EST LA COMBINAISON SOUHAITÉE ENTRE LES OPTIONS DE PARTICIPATION EN FACE-À-FACE ET EN LIGNE ?

COMMENT LES POUVOIRS PUBLICS PRENNENT-ILS EN COMPTE LES POINTS DE VUE DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES AU MOMENT D'ÉLABORER LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2030 ?

QUELS PARTENARIATS, Y COMPRIS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ, ONT-ILS ÉTÉ MIS EN PLACE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ? RÉFLÉCHIR À DES EXEMPLES POUVANT ÊTRE PRÉSENTÉS COMME DES BONNES PRATIQUES.

Parmi les éléments essentiels d'une stratégie de mobilisation des parties prenantes, qui devraient être adaptés aux contextes nationaux, citons :

- 1. ÉTABLIR DE GRANDES ORIENTATIONS POUR MOBILISER LES PARTIES PRENANTES DANS LE PROCESSUS D'ENV.**
- 2. JUSTIFIER LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES - QUI Y GAGNE ET QUE GAGNE-T-ON ?**
- 3. DÉFINIR QUI DEVRAIT ÊTRE IMPLIQUÉ.**
- 4. DÉFINIR LA FAÇON DONT LES PARTIES PRENANTES SERONT IMPLIQUÉES.**
- 5. ÉLABORER DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PARTICULIÈRES ET ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS GROUPES.**
- 6. DISCUTER DES DÉFIS ET DE LA FAÇON DE LES SURMONTER.**
- 7. DÉFINIR LES EFFETS ET LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS.**
- 8. DÉFINIR LES ACTIVITÉS À ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES POUR L'ENV.**
- 9. PLANIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES.**
- 10. ÉTABLIR UN CALENDRIER PRÉCIS.**
- 11. ENREGISTREMENT DU PROCESSUS.**

MAURICE

Maurice a élaboré un Plan de mobilisation des parties prenantes et une Stratégie de communication sur les ODD pour garantir l'intégration et la participation multipartite au processus. Pour ce faire, le pays a élaboré un questionnaire sur les ODD comportant des questions précises et des critères rigoureux en vue de recueillir des informations. Cela a constitué une base solide pour l'élaboration de chaque chapitre relatif aux ODD. De nombreuses et larges consultations et des ateliers d'échelon national ainsi que des dialogues individuels ont été organisés de novembre 2018 à juin 2019, impliquant à la fois des parties prenantes publiques et privées, la société civile, des ONG, des universités, des organisations de défense des droits de l'homme dans l'île principale, mais aussi à Rodrigues et dans les îles extérieures ([Examen Examen national volontaire de Maurice, 2019](#)).





3.8

MÉTHODES DE MOBILISATION INNOVANTES

Une série de méthodes et d'outils de mobilisation innovants peuvent être utilisés dans le cadre des examens nationaux des ODD et des ENV. Les extraits ci-dessous fournissent des informations pratiques à ceux qui cherchent des idées et des contributions pour élaborer des stratégies destinées à mieux impliquer les parties prenantes.

PRODUCTION PARTICIPATIVE :

La production participative entend favoriser la collaboration pour l'innovation, l'efficacité et la résolution des problèmes. On peut l'utiliser pour obtenir des contributions de diverses parties prenantes à travers le monde et, étant accessible en ligne, elle permet aux parties prenantes de contribuer indépendamment des fuseaux horaires et la distance. Grâce à son format ouvert, les solutions / contributions peuvent être recueillies et les résultats librement partagés, ce qui s'avère également utile pour obtenir des données sur les acteurs impliqués et ainsi garantir un équilibre régional et entre les sexes. Ce qui rend la production participative exceptionnelle, c'est que ce n'est pas une simple consultation, où les solutions sont déjà fixées, c'est une option de participation intense, qui abolit certaines barrières. Le caractère de la production participative est ouvert et transparent, plaçant cette méthode de mobilisation dans la droite ligne du Programme 2030.

FINLANDE

La Finlande encourage la production participative de la société pour le développement durable à travers son programme « Mobilisation de la société en faveur du développement durable ». Le secteur public, les entreprises, les ONG, les organisations et les citoyens sont encouragés à choisir leurs objectifs particuliers à partir d'une liste et à formuler leurs engagements dans une base de données ouverte, fournie par la Commission nationale finlandaise du développement durable, qui aide à suivre les retombées. Consultez la brochure [Society's Commitment to Sustainable Development /2015](#) pour en savoir davantage et cliquez [ici](#) pour voir une vidéo illustrant la production participative.

SÉANCE DE DISCUSSION OUVERTE :

Cette méthode s'appuie sur les technologies pour trouver le bon compromis entre la qualité du débat et la taille du groupe. Pour appliquer cette méthode, il importe de choisir une thématique particulière que l'on souhaite rendre plus lisible. Les participants sont répartis en groupes de 10 à 12 personnes, où sont modérés des débats en petits groupes sur un processus particulier de la mise en œuvre du Programme 2030. Chaque modérateur est connecté en réseau pour rassembler sur-le-champ les idées et les votes des participants. Ces informations sont centralisées par une équipe synthétisant sous forme thématique les réflexions de toutes les tables, puis renvoyées aux participants pour commentaires ou votes. Chaque participant dispose également d'un clavier lui permettant de voter individuellement sur des thèmes ou des questions. Les résultats de ces votes sont présentés en temps réel sur de grands écrans pour assurer un retour d'information immédiat des participants. Les ordinateurs et les bulletins de vote créent des volumes de données utiles et pouvant être triées selon des critères démographiques. Ces informations sont souvent rapidement éditées dans un rapport imprimé et remises aux participants, aux décideurs et aux journalistes à l'issue de l'événement.

NE PAS FAIRE DE LAISSÉS-POUR-COMPTE

Mobilisation des parties prenantes sur la façon de ne pas faire de laissés-pour-compte. Cela permet de concentrer l'attention d'un grand groupe de participants sur la recherche de solutions au problème de l'accès aux groupes les plus marginalisés et de veiller à ce qu'ils soient intégrés dans la mise en œuvre du Programme 2030. Différents groupes peuvent débattre du principe de ne pas faire de laissés-pour-compte par rapport aux différents ODD. Les participants doivent disposer de suffisamment d'information générale avant la réunion afin d'en tirer le meilleur parti.

DÉMOCRATIE POP-UP

L'idée de l'ouverture d'espaces instantanés de démocratie (*pop-up democracy*) repose sur les tendances récentes de conception sociale et urbaine privilégiant les installations temporaires et à petite échelle pour ouvrir des espaces d'interaction et de discours civiques dans les collectivités locales. La « démocratie pop-up » peut contribuer à compenser le problème de seuil, à savoir la difficulté de participation populaire, auquel les institutions publiques sont souvent confrontées lorsqu'elles ouvrent des processus de mobilisation. Plutôt que d'attendre des personnes qu'elles assistent à des réunions dans des lieux ou des bâtiments qu'elles ne connaissent pas ou trop éloignés de chez elles, la « démocratie pop-up » s'attache à atteindre les personnes les plus laissées pour compte en pratiquant la mobilisation des parties prenantes au plus près des personnes concernées.

ESPACES D'INTERACTION

Un magasin vide du centre-ville ou une salle de classe désaffectée dans un village peut être ouvert au public pendant quelques semaines pour un examen / une séance d'information sur les ODD. Outre des documents de consultation, des responsables chargés des ODD pourraient être présents pour répondre aux questions et consigner les idées.

BORNES À COMMENTAIRES :

Les bornes sont des dispositifs électroniques à écran tactile pouvant être placés dans n'importe quel espace public (gares routières, gares ferroviaires). Elles permettent aux citoyens de donner leur avis et de répondre à des questions d'enquête sur les ODD prioritaires dans leur quartier. Les informations recueillies peuvent ensuite être analysées et partagées avec toute personne ayant répondu. Les bornes peuvent être utilisées pour des événements ponctuels, afin de sonder l'opinion publique ou obtenir des avis sur cet événement unique, ou installées de façon permanente pour mesurer l'évolution de l'opinion dans le temps. De par son caractère, cette forme de retour d'information se limitera à de simples réponses par oui ou non, ou appelant des réponses à choix multiple plutôt que des réponses approfondies.

OBTENIR DES CONTRIBUTIONS

Pour obtenir des contributions sur les ODD prioritaires, placez des bornes à commentaires dans les salles d'attente des gares ferroviaires ou routières, en fournissant une liste des ODD contenant les informations de base. Les citoyens classent les objectifs dans l'ordre de priorité privilégié pour leur collectivité.

AUTRES MÉTHODES INNOVANTES DE MOBILISATION :

- Aux **PHILIPPINES**, le site Web des ODD [sdg.neda.gov.ph] entend constituer une plateforme en ligne pour mobiliser les différentes parties prenantes en faveur des ODD et servir d'outil de coordination des politiques, tandis qu'au **PAKISTAN**, le « SDG Pakistan Pulse », un site Web pour compiler des données, est en cours de construction pour aider à la communication relative aux cibles fixées aux échelons national et provincial. Ce tableau de bord centralisé offrira des outils aux chercheurs, tout en renforçant la transparence et le processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions. Dans le même ordre d'idées, la **TURQUIE** a mis au point une base de données nationale en ligne sur les meilleures pratiques en matière d'ODD, qui fonctionnera tout au long de la période couvrant le Programme 2030. Durant la première phase, 400 pratiques des secteurs public et privé, du milieu universitaire, d'ONG et de municipalités ont été recueillies. La base de données étant un système en ligne, les mesures prises en faveur des ODD seront suivies et les activités qui y contribuent le plus seront identifiées (Examens nationaux volontaires des Philippines, du Pakistan et de la Turquie, 2019).
- En **ITALIE**, l'Alliance italienne pour le développement durable (ASviS) a rassemblé, en mai 2017, plus de 150 organisations du tissu économique et social et a lancé le premier Festival du développement durable, une campagne de sensibilisation à grande échelle visant à encourager les idées politico-culturelles à travers le pays. Le festival est appelé à devenir une manifestation annuelle et une référence pour toutes les initiatives relatives au développement durable ([Rapport de synthèse de l'ENV, 2017](#))
- Au **NIGÉRIA**, le Bureau de l'Assistant spécial principal du Président pour les objectifs de développement durable (OSSAP-SDGs) a conclu un partenariat avec le National Youth Service Corps (NYSC) pour former les jeunes diplômés à devenir des champions des ODD dans leurs collectivités locales et dans les zones de service public où ils sont déployés après avoir obtenu leur diplôme ([Rapport de synthèse de l'ENV, 2017](#))

- Afin de sensibiliser l'ensemble du **BÉLARUS** sur les ODD, le Ministère des affaires étrangères et l'ONU ont organisé un circuit en train d'une durée de huit jours et traversé sept villes importantes afin de promouvoir les ODD par des visites guidées, des conférences, des ateliers, des débats, des projections de films, des concerts, des spectacles de danse, des émissions-débat, des mobilisations éclair, des fêtes gastronomiques et des activités pour enfants et adultes. Le Président du Comité exécutif de chaque oblast (région) sur l'itinéraire du train a signé une Déclaration d'engagement envers les ODD. Parmi les passagers du train figuraient des représentants de 19 organismes des Nations Unies, du Gouvernement du Bélarus, du parlement, des ambassades, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'entreprises, des gouverneurs, des étudiants, des journalistes, des célébrités, des personnes vivant avec le VIH, des réfugiés et des personnes handicapées.
- En **BOSNIE-HERZÉGOVINE** l'usage de l'outil de consultation innovant sur les ODD a été au cœur de l'efficacité des ateliers de sensibilisation et de mobilisation en leur faveur. L'outil de consultation sur les ODD pousse à la sensibilisation, au dialogue et à la résolution de problèmes en équipe, en s'attachant aux questions sociétales brûlantes du pays. L'outil constitue également une méthode de compilation de données qualitatives sur les associations positives et négatives de citoyens, hier comme aujourd'hui, leur vision de l'avenir, la manière dont ils envisagent l'avenir en termes de valeurs, d'actions et de structures à mettre en place et les menaces et / ou les possibilités devant être traitées dans le cadre des ODD / cibles. Le but ultime de l'outil est d'identifier des solutions / idées sur la façon d'aborder ou d'accélérer la réalisation des ODD / objectifs dans le contexte local. L'outil permet également aux participants de définir les priorités des cibles pour chacun des ODD ([Examen national volontaire de la Bosnie-Herzégovine, 2019](#)).

DONNÉES REPRÉSENTATIVES SUR LA PERCEPTION QU'ONT LES POPULATIONS DES ODD

L'[enquête My World Scientific](#) a été élaborée à partir de [l'enquête My World 2030](#), afin de dresser un tableau plus précis de l'état d'avancement des ODD d'après la perception qu'en ont les populations. My World Scientific contient une bibliothèque de questions ouvertes – plus de 90 – liées aux 17 objectifs et permet d'élaborer une enquête personnalisée pour recueillir des données sur les thématiques les plus pertinentes dans le contexte local. Les questions de la bibliothèque My World Scientific vont de la « collecte des déchets » à « l'usage de l'électricité », en passant par les « catastrophes naturelles ». Les ODD ne sont pas explicitement mentionnés, mais ils sont mis en correspondance avec les objectifs d'analyse.

Ces deux dernières années, la Campagne des Nations Unies pour la réalisation des ODD s'est associée à Paragon Partnerships pour lancer des enquêtes représentatives dans un total de 14 pays, qui ont rendu compte des progrès réalisés en matière d'ODD lors des FPHN en 2017 et 2018 et fourni des données factuelles sur le sentiment qu'ont les populations des ODD dans leur pays.

Les données sont accessibles en ligne pour les recherches menées en [2017](#) (Argentine, Belgique, Danemark, Italie, Japon, Malaisie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Suède et Thaïlande) et en [2018](#) (Liban, Roumanie et Sri Lanka).

La possibilité de compiler des données représentatives est ouverte à tous les pays souhaitant prendre le pouls de leurs interlocuteurs locaux pour compléter les données officielles provenant des indicateurs.

MOBILISER LES CITOYENS EN VUE DE PROMOUVOIR ET SUIVRE LES ODD : MY WORLD 2030

L'enquête My World 2030 est une plateforme adaptable pour les données émanant de la société civile et la mobilisation sur les ODD. L'enquête recueille et ventile des données nationales et comparables à l'échelon mondial, en vue de nouer le dialogue entre les décideurs et les citoyens. Les données sont destinées à trianguler les informations officielles provenant des indicateurs des ODD, avec l'interprétation des populations de la façon dont les progrès des ODD se répercutent sur leur vie. L'enquête est disponible en ligne et en version imprimée dans 20 langues différentes. En moins de trois ans, 375 000 avis ont été recueillis à travers le monde.

Plusieurs pays prennent l'initiative d'utiliser My World pour atteindre leurs populations et intégrer leurs points de vue et leurs ressentis lorsqu'ils rendent compte des ODD ou même lorsqu'ils prennent des décisions sur la planification interne.

Pour n'en citer que quelques-uns, en 2018, le Gouvernement **MALIEN** a coordonné la compilation de plus de **30 000** réponses en faisant appel à des volontaires locaux dans tout le pays. Les résultats ont été intégrés dans le rapport national volontaire en 2018. Au **MEXIQUE**, plus de **200 000** votes ont été recueillis grâce à différents acteurs, dont le Gouvernement local de Mexico, par l'intermédiaire du Bureau de la jeunesse et My World Mexico, une organisation de la société civile dirigée par des jeunes, entre autres. Les résultats ont également été inclus dans le rapport national volontaire du Mexique en 2018, et les données collectées au niveau de la ville ont été utilisées pour appuyer la prise de décision sur la planification locale. Le Gouvernement **COLOMBIEN** a recueilli plus de **60 000** réponses et, au **MAROC**, une organisation de la société civile s'est mobilisée en interne pour recueillir plus de **17 000** réponses.

Ces expériences et d'autres encore démontrent que ce qui semble être une simple enquête est en réalité un puissant outil de mobilisation pour les ODD et peut aider les personnes à nouer le dialogue avec les décideurs et, en définitive, faire entendre leur voix et avoir une incidence sur les politiques.

PROCESSUS D'EXAMEN NATIONAUX ET MÉCANISMES D'EXAMEN ACTUELS POUR LE PROGRAMME 2030

3.9

« Nous nous engageons à nous consacrer pleinement à la réalisation d'examens réguliers et sans exclusive de ces progrès aux niveaux infranational, national, régional et mondial. Nous nous appuierons autant que possible sur le réseau existant d'institutions et de mécanismes de suivi et d'examen. Les rapports nationaux permettront d'évaluer les progrès accomplis et de recenser les problèmes aux niveaux régional et mondial... »

TRANSFORMER NOTRE MONDE : LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030, 2015

Tel que décrit au chapitre 1, le Programme 2030 précise que « les résultats des processus à l'échelon national serviront de base aux examens aux échelons régional et mondial » et les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux « mettront à profit, s'il y a lieu, les cadres et processus existants. »

On attend des pouvoirs publics qu'ils définissent le format et la périodicité des examens et des rapports nationaux, le Programme 2030 indiquant que les examens nationaux et infranationaux devraient être « réguliers et à caractère inclusif » et « devraient tirer parti des contributions des peuples autochtones, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes, en fonction de la situation, des politiques et des priorités nationales », les parlements et les autres institutions ayant un rôle à jouer.

Certains pays ont intégré un large éventail de parties prenantes dans leurs mécanismes de coordination multipartites. Outre des représentants de la société civile et du secteur privé, les pays ont intégré des membres comme

les dirigeants syndicalistes (Lesotho), le Conseil d'administration du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (Ghana), des représentants de la jeunesse (Sainte-Lucie) et des membres du milieu universitaire (Eswatini).

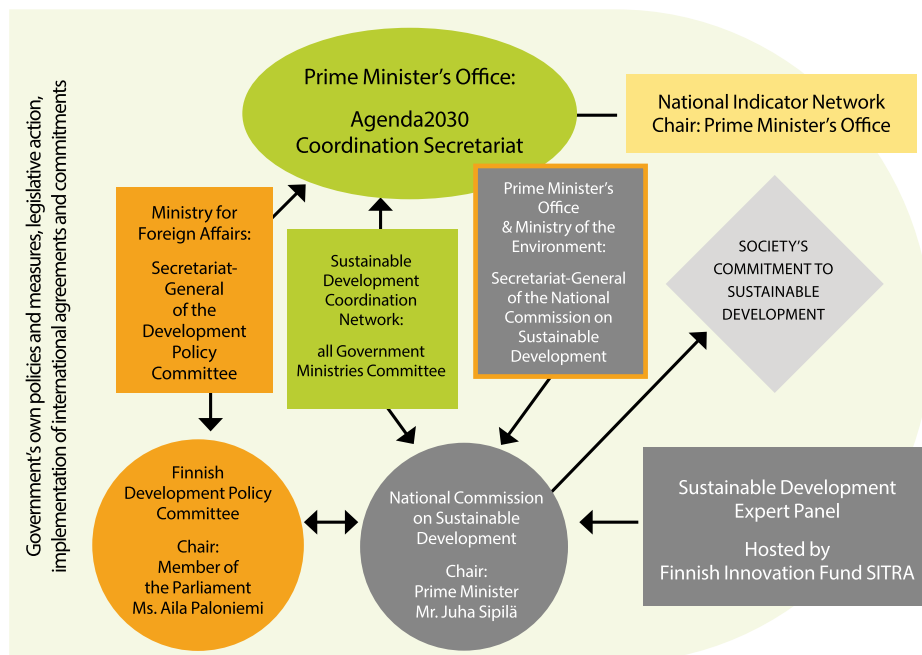
De nombreux pays disposent déjà d'un certain type **d'organismes multipartites** tels que des Conseils nationaux du développement durable, des Conseils économiques et sociaux et autres institutions similaires ou d'autres types de conseils mixtes pouvant servir de point de départ logique et faire partie d'une **plateforme nationale de mobilisation et de dialogue sur la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030**. Toutefois, certains aménagements seront probablement nécessaires dans la plupart des cas pour accroître la pertinence de ces mécanismes dans le cadre de la mise en œuvre des ODD. Certains de ces mécanismes devront peut-être être réalignés, tandis que d'autres nécessiteront peut-être des modifications de leur mandat ou de leur composition. D'autres encore peuvent avoir besoin de définir la répartition des responsabilités avec d'autres organes consultatifs nationaux.

Dans un certain nombre de pays, les **organismes publics de coordination** ont fait appel à des forums multipartites et à d'autres organes consultatifs pour mettre en place un système national sur les ODD, y compris en coordonnant les dispositifs de suivi et d'examen autour de plateformes existantes, et en favorisant une plus grande cohérence entre les différentes entités (voir l'exemple de la Finlande). Dans d'autres cas, les pouvoirs publics ont créé de nouvelles plateformes (voir l'exemple du Nigéria) ou modifié les mécanismes existants pour se concentrer sur les ODD. Ces dispositifs de coordination peuvent fournir des pistes utiles pour des systèmes d'examen nationaux participatifs devant également s'appuyer sur des évaluations et des systèmes de données pilotés par les pays. Par conséquent, les **bureaux nationaux de la statistique et de l'évaluation, les parlements, les organisations bénévoles d'évaluateurs professionnels, ainsi que les institutions pour la promotion et la protection des droits de l'homme et les OSC produisant des données probantes et contribuant à l'évaluation des politiques** devront être liés aux systèmes d'examen nationaux.

FINLANDE

En Finlande, deux organes essentiels – un Conseil national du développement durable et un Comité de la politique de développement – garantissent la participation et la contribution directes des diverses parties prenantes au sein et en dehors des pouvoirs publics au dialogue national sur le Programme 2030. Si ces deux organes existaient déjà, ils font désormais partie de l'architecture du Programme 2030 et ont convenu de collaborer plus étroitement pour assurer une meilleure cohérence des politiques. Le Conseil national du développement durable rassemble des dirigeants politiques de haut niveau et un large éventail d'acteurs de la société civile. Le Comité de la politique de développement comprend des représentants de partis politiques, d'ONG, d'entreprises, de la recherche, de l'agriculture et de syndicats, ainsi que des experts du Ministère des affaires étrangères et d'autres ministères, et trois membres du parlement ([Examen national volontaire de la Finlande, 2016](#))

IMPLEMENTATION OF THE AGENDA 2030 IN FINLAND - KEY BODIES AND MECHANISMS



The coordination mechanism for the implementation of Agenda2030, and key actors in Finland.

NIGÉRIA

Le Nigéria a mis en place un cadre institutionnel à plusieurs niveaux et à plusieurs grappes pour mieux coordonner et intégrer le Programme 2030. Dans ce cadre, le Président a nommé un Assistant spécial principal du Président sur les ODD dont le bureau est chargé d'assurer la cohérence horizontale et verticale entre les politiques, les plans et les stratégies de développement. Dans le même ordre d'idées, un Comité interministériel sur les ODD a été créé avec des directives opérationnelles pour piloter la mobilisation coordonnée avec les ministères, départements et agences. Des structures similaires ont été créées à l'échelon infranational (à l'échelon des États). En outre, pour renforcer les fonctions législatives et de contrôle parlementaire du processus de mise en œuvre des ODD, deux comités spéciaux sur les ODD ont été créés au Sénat et à la Chambre des représentants ([Examen Examen national volontaire du Nigéria, 2017 – Rapport de synthèse](#))

TCHAD

Le Tchad a créé son mécanisme de coordination nationale pour la mise en œuvre des ODD par décret ministériel, le 13 mars 2018. Cette structure interministérielle et multisectorielle, chapeauté par le Ministère de l'économie et de la planification du développement, est composée de représentants des pouvoirs publics, parlementaires, de la société civile, du secteur privé, d'institutions universitaires et de recherche et de l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques ([Examen national volontaire du Tchad, 2019](#)).

INDONÉSIE

En Indonésie, le décret présidentiel n° 59, 2017, sert de base juridique pour créer une Équipe de coordination nationale des ODD, comprenant le Comité de pilotage, l'Équipe de mise en œuvre, le Groupe de travail technique et l'Équipe d'experts. Les membres de l'Équipe de mise en œuvre, du Groupe de travail technique et du Sous-groupe de travail sont composés de représentants des pouvoirs publics, du secteur philanthropique et privé, d'OSC, d'universitaires et d'experts. Le choix des représentants non gouvernementaux au sein de l'Équipe de coordination nationale est entièrement déterminé par la coalition non gouvernementale elle-même ([Examen national volontaire de l'Indonésie, 2019](#)).

Pour la **préparation des rapports nationaux sur les ODD**, certaines étapes essentielles devant être prises en compte peuvent inclure :

- MISE EN PLACE D'UN (DE) COMITÉ(S) / GROUPE(S) DE TRAVAIL MULTIPARTITE(S).
- PARTICIPATION ET CONTRIBUTIONS DES GRANDS GROUPES ET DES AUTRES PARTIES PRENANTES ET DES GROUPES VULNÉRABLES (VOIR DÉTAILS AU CHAPITRE 3), DES INSTITUTIONS POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES PARLEMENTS.
- CONSULTATIONS, GROUPES DE DISCUSSION, ETC.
- MISE EN PLACE D'UN GROUPE D'EXAMEN DES RAPPORTS MULTIPARTITES.
- ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION POUR DIFFUSER DES INFORMATIONS SUR LES PROCESSUS DE CONSULTATION ET LEURS RÉSULTATS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Formes des organes directeurs : un organe directeur est un groupe de parties prenantes (internes et externes dans l'idéal) chargé d'apporter des solutions et des suggestions pour des processus particuliers liés à la mise en œuvre et / ou au suivi et à l'examen du Programme 2030. Ces groupes de travail sont essentiels pour les parties prenantes afin de garantir que leurs contributions soient non seulement efficaces, mais surtout valorisées et intégrées dans les plans nationaux. Ces groupes peuvent également se faire les champions de la mobilisation d'autres parties prenantes à plus long terme et de l'obtention d'un appui national en faveur du développement durable.

QUELQUES TYPES COURANTS DE STRUCTURES D'ORGANES DIRECTEURS	CONTEXTES DANS LESQUELS IL PEUT ÊTRE UTILISÉ
GRUPE DE TRAVAIL	Pour créer des plans de mise en œuvre du Programme 2030, hiérarchiser et faire connaître les ODD, ou réfléchir à des recommandations créatives pour atteindre les personnes les plus vulnérables.
ORGANE CONSULTATIF	Pour conseiller les dirigeants sur des questions particulières, p. ex. les indicateurs et la compilation de données, convoquer des experts techniques pour trouver des solutions en matière de transfert de technologies ou de partenariats.
GRUPE D'ÉTUDE	Pour traiter une question particulière ou mettre en œuvre un domaine d'action particulier tel qu'un exercice de cartographie des parties prenantes. Tend à être limité dans le temps.
COMITÉ DE PILOTAGE	Pour aider à prendre des décisions sur des questions essentielles, assurer la supervision du personnel ou réunir des alliés déterminants en vue d'accélérer des changements fondamentaux. Il peut être utile pour traiter une question particulièrement délicate, lorsque la supervision des parties prenantes peut conférer une légitimité au processus. Par exemple, décider quelle organisation reçoit des fonds pour mettre en œuvre une cible spécifique.
ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE	Pour superviser la mise en œuvre d'un programme ou d'une initiative. Peut être limité dans le temps en attendant le plan de mise en œuvre, bien que la mise en œuvre puisse prendre des années. Cet organe directeur peut être utilisé pour superviser un partenariat multipartite.





O

O

ANNEXES



ANNEXE 1

MODÈLE DE BUDGET POUR LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

LIGNE BUDGÉTAIRE	COÛT ESTIMÉ
Frais de personnel	
Total partiel	
COÛTS DES RÉUNIONS (COMITÉS DE COORDINATION, PARTENARIATS MULTIPARTITES, GROUPES DE TRAVAIL, COMITÉS CONSULTATIFS, GROUPES D'ÉTUDE, ETC.)	
Location de salles de réunion	
Déplacements des parties prenantes	
Hébergement des parties prenantes	
<i>Per diem</i> , le cas échéant	
Total partiel	
TRADUCTION POUR L'INCLUSIVITÉ	
Traduction de documents	
Interprétation lors de réunions importantes	
Total partiel	
CONSULTATIONS	
Consultations en ligne (site Web, Google Hangouts, survey monkeys, production participative)	
Consultation sur le terrain (bornes d'information, consultations pop-up, enquêtes auprès des ménages, consultations nationales)	
Consultations particulières avec des groupes donnés	
Total partiel	
AUTRE	
Participation des parties prenantes en délégation au FPHN 2017 (voyage et hébergement)	
Processus d'examen parallèle des parties prenantes, le cas échéant	
Soutien général aux parties prenantes pour encourager une participation efficace au processus d'ENV, le cas échéant	
Total partiel	
TOTAL	



ANNEXE 2

MODÈLE DE CALENDRIER POUR LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES ET LES EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES



ANNEXE 3

MODÈLE DE CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

GROUPE	ORGANISATION:	CONTACT : Téléphone, courriel, site Web, adresse	INCIDENCE : Quelle est l'incidence de la mise en œuvre et de l'examen du Programme 2030 ? (faible / moyenne / élevée)	CAPACITÉS : Quelle est leur capacité actuelle à participer à votre programme de mobilisation des parties prenantes ? (faible / moyenne / élevée)
Grands groupes				
Commerce et industrie				
Enfants et jeunes				
Exploitants agricoles				
Populations autochtones				
Autorités locales				
Organisations non gouvernementales				
Milieux scientifiques et technologiques				
Femmes				
Travailleurs et syndicats				

GROUPE	ORGANISATION :	CONTACT : Téléphone, courriel, site Web, adresse	INCIDENCE : Quelle est l'incidence de la mise en œuvre et de l'examen du Programme 2030 ? (faible / moyenne / élevée)	CAPACITÉS : Quelle est leur capacité actuelle à participer à votre programme de mobilisation des parties prenantes ? (faible / moyenne / élevée)
Autres parties prenantes				
Milieu universitaire et groupes de réflexion				
Groupes confessionnels				
Fondations				
Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI)				
Migrants				
Personnes âgées				
Comités parlementaires				
Personnes confrontées à la pauvreté				
Personnes handicapées				
Mouvements sociaux				
Minorités en situation d'exclusion sociale				
Associations de bénévoles				
Travailleurs du secteur informel				
Autres				



Copyright © United Nations, 2020
All rights reserved